



Bilan de l'action provinciale de 2019 à 2024



Mai 2025

SOMMAIRE

Préambule	3
1. La santé et la solidarité	4
1.1. L'accès aux soins	4
1.2. La prévention sanitaire	7
1.3. L'action sociale	8
2. L'aménagement.....	10
2.1. Les infrastructures de transport	10
2.2. Le logement aidé	12
2.3. Les transports publics	13
2.4. L'aménagement de l'espace	14
2.5. Les aides diverses aux communes	15
3. L'enseignement.....	16
3.1. Les effectifs et la carte scolaires.....	16
3.2. Les infrastructures scolaires et éducatives.....	17
3.3. L'accompagnement scolaire	19
3.4. Le soutien à l'enseignement privé	20
3.5. L'enseignement supérieur	21
4. Le développement économique.....	22
4.1. Le soutien à l'investissement individuel	22
4.2. Les investissements structurants	24
4.3. L'accompagnement des acteurs	25
4.4. Le soutien à la production.....	26
4.5. La recherche et les actions de transfert	27
4.6. Le placement des demandeurs d'emploi	28
5. La culture.....	29
5.1. L'art en mouvement	29
5.2. Le livre et l'édition	30
5.3. Le Multimédia, le cinéma et l'audiovisuel	31
5.4. Le patrimoine de pays	31
6. L'environnement	33
6.1. La protection et la valorisation de l'environnement	33
6.2. La maîtrise des impacts	35
6.3. La gestion des ressources naturelles	36
6.4. La protection contre les risques naturels	37
7. La formation et l'insertion	38
7.1. La formation professionnelle.....	38
7.2. L'insertion des jeunes	39
8. Le sport et les activités socio-éducatives.....	41
8.1. Le sport.....	41
8.2. Les activités socio-éducatives	43
9. La condition féminine	45
9.1. La lutte contre les violences et les discriminations	45
9.2. Le soutien au mouvement associatif	46
10. L'administration	47
10.1. Les ressources humaines	47
10.2. Les finances	49
10.3. Les affaires administratives	52

10.4. Les systèmes d'information	53
10.5. L'activité institutionnelle	54

Préambule

La mandature provinciale débutée en mai 2019, devrait s'achever en fin d'année 2025. Ce rapport rend compte de l'action de la collectivité provinciale durant les six dernières années (période 2019-2024) correspondant approximativement au mandat actuel.

La mise en œuvre opérationnelle des politiques publiques y est décrite de manière synthétique pour chaque secteur de compétence. Le document est segmenté par politique sectorielle. L'ordre de présentation est celui de l'importance des moyens financiers consacrés à chacune, hormis l'administration placée à la fin. Seule la politique jeunesse ne fait pas l'objet d'une partie spécifique puisque, par sa transversalité, elle se retrouve dans l'enseignement, la formation et l'insertion, la culture, le sport et le socio-éducatif ainsi que dans la santé et l'action sociale.

Ce bilan est centré sur les dispositifs provinciaux. Il indique pour chaque dispositif :

- Les principaux résultats en termes quantitatif et descriptif,
- Les moyens mis en œuvre, notamment financiers.

Il présente aussi les évolutions annuelles de la période ainsi que des informations plus globales. Chaque partie est introduite avec une figure présentant les dépenses par programme (investissement et fonctionnement confondus) afin d'avoir une vision globale des interventions. Les programmes sont ensuite détaillés par dispositif.

En revanche, le présent rapport n'explicite pas les effets, ni les impacts des politiques publiques sur le territoire provincial et sa population. Pour cela, il convient de se référer au bilan de la provincialisation publié en octobre 2023.

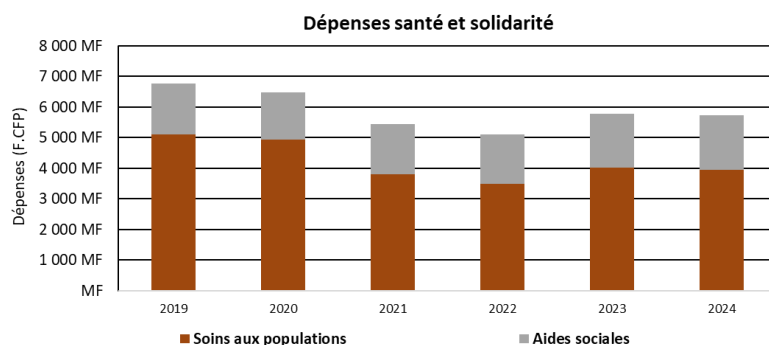
La crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID-19 a profondément marqué les années 2020 et 2021, en plaçant la lutte contre la maladie au cœur de l'action et en causant l'interruption de nombreux travaux et activités, au cours de ces années-là.

Après les années 2022 et 2023 de retour à l'activité « normale », la crise insurrectionnelle est venue bouleversée, depuis mai 2024, l'équilibre retrouvé. Son impact s'est immédiatement fait sentir et ses graves conséquences seront visibles pendant de nombreuses années.

La lecture de ce bilan doit donc être effectuée au regard du contexte exceptionnel de la période.

1. La santé et la solidarité

La politique sectorielle en matière de santé et de solidarité se décompose en deux volets. Les soins aux populations représentent 72 % des dépenses de la période 2019-2024. Cette politique publique est mise en œuvre par la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales, de la Prévention et de la Solidarité (DASSPS).



1.1. L'accès aux soins

1.1.1. Les infrastructures et l'offre sanitaires

L'offre de soins de proximité auprès de la population s'appuie sur l'implantation communale des infrastructures et des équipes médico-sociales. Le réseau est formé de quinze centres médico-sociaux (CMS) et d'un centre mère-enfant (CME) organisé en deux antennes (Pwêêdi Wiimîa (Poindimié) et Koumac). Il existe aussi deux infirmeries localisées à Bondé et à Népwi (Népoui) ouvertes temporairement.

L'effectif du personnel médico-social est composé de près de 200 postes. Hormis les professionnels de l'aide sociale à l'enfance et les éducateurs sanitaires, tous ces agents travaillent en CMS ou sur les secteurs couverts par les CMS. Il y a eu très peu d'évolution sur la période. La principale est liée à la réorganisation du CMS de Koohnê (Koné) après l'ouverture du CHN en 2018.

Centres médicaux sociaux (Nombre de postes)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Effectifs totaux	199	196	193	193	194	195
Métiers paramédicaux	67	66	65	65	66	68
Métiers médicaux	55	54	51	51	51	51
Auxiliaires de santé	29	29	29	29	29	29
Agents techniques et administratifs	28	29	29	29	29	28
Travailleurs sociaux	19	19	20	20	20	20

Les agents techniques et administratifs regroupent les femmes de service, les ouvriers d'entretien, ainsi que les secrétaires. Les auxiliaires de santé sont les assistants dentaires, les ouvriers-ambulanciers et les auxiliaires de vie et de santé. Les métiers paramédicaux sont formés des infirmiers, des éducatrices sanitaires et de spécialistes (puéricultrices, orthophonistes et psychomotriciens rattachés au CME, psychologue de l'aide sociale à l'enfance, infirmière gériatrique et cadres de santé). Les métiers médicaux comprennent les médecins, les dentistes, les sage-femmes et les pharmaciens.

La pénurie de médecins se faisait déjà sentir en 2019 et la difficulté de recrutement s'est aggravée depuis la crise COVID-19, entraînant une vacance de poste préoccupante. En 2023, le taux d'occupation des 30 postes de généralistes a oscillé entre 27 % et 53 %. Ainsi, au maximum, seul un poste sur deux était pourvu cette année-là.

La conséquence est la dégradation du service rendu à la population par les dispensaires, notamment en termes d'astreinte de soins et de traitement des urgences.

Pour faire face à cette situation, un plan d'action intitulé « chantier attractivité du corps médical en Province nord » a été adopté en août 2023 par l'assemblée. Par ailleurs, des équipements de télémédecine pour effectuer des consultations à distance ont été déployés en 2023 dans tous les CMS hormis Koohnê (Koné) après une phase de test en 2022. En 2024, le problème s'est empiré après le mois de mai et ce sont désormais tous les métiers médicaux et paramédicaux qui sont en pénurie.

Chaque année, environ 26 000 personnes effectuent au moins une visite dans un dispensaire, soit un habitant sur deux de la Province nord. L'enregistrement des actes de soins dans le logiciel Epitarif permet de mesurer l'activité des CMS. En moyenne, 182 000 actes ont été comptabilisés annuellement. Leur diminution au fil du temps est en partie expliquée par la pénurie du personnel médical.

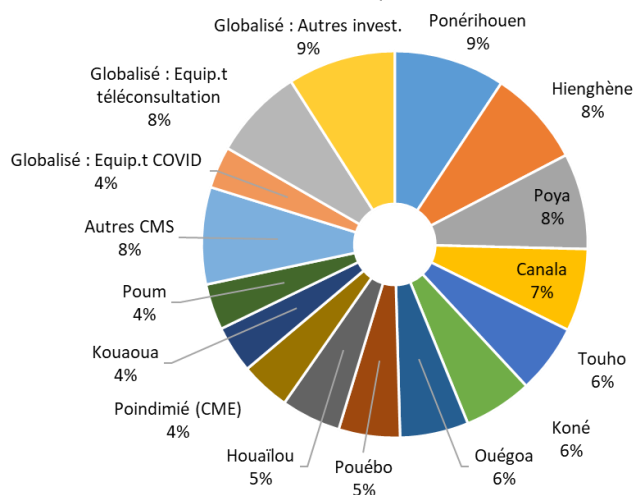
Actes médicaux (source : Epitarif)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre total	211 877	201 759	181 425	167 202	177 376	150 974
Actes infirmiers	114 097	110 503	99 082	90 771	97 041	84 433
Actes médecins généralistes	75 039	67 291	61 946	52 288	59 215	48 336
Actes autres catégories	22 741	23 965	20 397	24 143	21 120	18 205
File active (nombre de pers.)			26 051	26 399	25 828	25 200

755 millions F.CFP ont été investis dans les infrastructures et l'équipement des dispensaires. Le graphique en présente la répartition par site et le tableau par catégorie.

Il s'agit pour une large part de petits travaux de rénovation. Le réagencement des salles d'accueil et du secrétariat a été effectué dans la majorité des CMS.

Par ailleurs, la remise en état de l'ensemble du parc des 39 logements de passage des personnels soignants a été achevée.

Investissement 2019-2024 pour la carte sanitaire

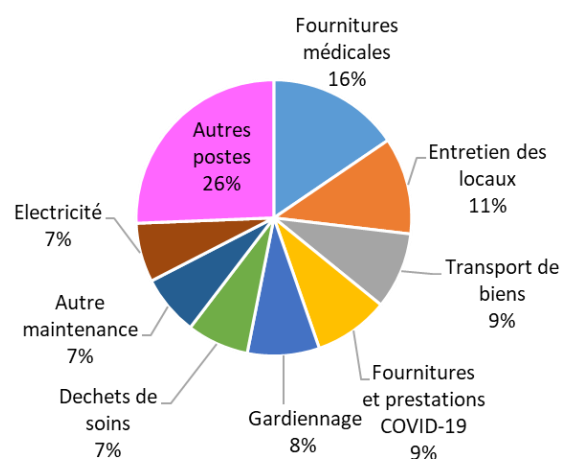


Dépenses pour les centres médicaux sociaux (millions F.CFP)

Catégories	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Investissement dans les CMS	189	183	114	81	100	88
Travaux de bâtiments	106	124	54	49	36	28
Matériel médical	35	34	35	27	58	48
Logements	49	25	25	5	6	12
Fonctionnement CMS	233	355	267	227	238	216
Fournitures médicales	42	44	49	38	42	31
Entretien des locaux	28	29	32	30	31	31
Transport de biens	21	22	26	24	27	23
Fournitures et prestations COVID-19		129	10			
Gardiennage	18	19	15	26	26	30
Déchets de soins	20	21	20	19	18	17
Autre maintenance	24	20	17	13	16	22
Electricité	19	18	18	19	18	18
Autres postes	93	72	79	57	61	44

Le coût annuel de fonctionnement des CMS se monte à 256 millions F.CFP en moyenne (hors personnel). Le pic observé en 2020 s'explique par l'achat de fournitures et de prestations spécifiques dans le cadre de l'épidémie de COVID-19.

Dépenses des CMS 2019-2024 par poste



La maison d'accueil hospitalière (MAH) attenante au Pôle Sanitaire Nord a été mise en service fin 2018. Elle compte 16 chambres et 24 lits et elle est gérée par la direction. Avec 220 personnes en moyenne chaque année, cet équipement est largement sous-utilisé comme l'indique le taux d'occupation moyen inférieur à 20 %. La première vocation de la MAH est l'accueil de femmes enceintes dans l'attente de leur accouchement. Elles représentent 37 % des personnes utilisatrices.

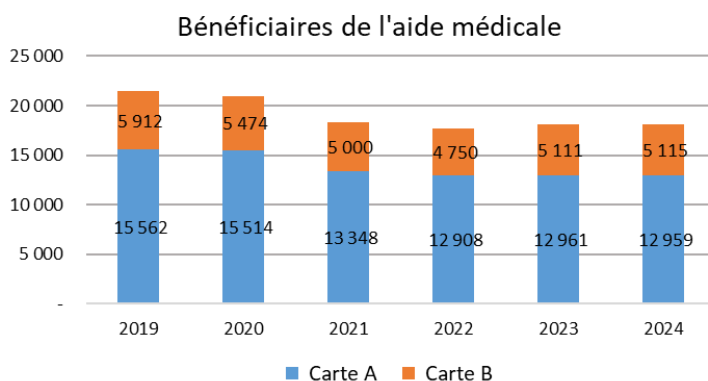
MAH		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses en millions F.CFP	Fonctionnement (hors personnel)	5	5	6	6	6	6
	Investissement	21					
Nombre de résidents accueillis		253	203	200	145	220	280
Taux d'occupation		21%	17%	16%	15%	15%	29%

1.1.2. L'aide médicale

L'Aide Médicale Nord (AMN) a été mise en place pour assurer aux plus démunis l'accès à l'ensemble des soins disponibles.

En moyenne, 19 100 personnes¹ en ont bénéficié chaque année depuis 2019. Près des trois-quarts sont titulaires de la carte A (prise en charge totale) et un quart dispose de la carte B.

L'évolution des bénéficiaires est précisée dans le graphique. La diminution observée à partir de 2021 est notamment liée à l'assouplissement des règles d'accès adoptées durant le confinement sanitaire. Ensuite les personnes n'ont pas toutes fait les démarches de renouvellement de leur droit.



Le service de proximité pour le montage des dossiers et le renouvellement des demandes est constitué :

- De permanences d'un jour ou deux par semaine effectuées par des agents provinciaux dans les communes de Canala, Pwărăiriwâ (Ponérihouen), Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié), Hienghène et Pum (Poum) ;
- Des guichets des aides sociales tenus par des agents municipaux dans les douze autres communes.

Les dossiers sont ensuite traités par les agents chargés de l'admission qui délivrent les cartes. Le service assure également l'information des prestataires qui les interrogent sur les droits de leurs patients.

La prise en charge des bénéficiaires de l'aide médicale s'effectue dans les dispensaires où les soins sont effectués gratuitement, ainsi que par les établissements et les prestataires agréés.

Les dépenses globales d'aide médicale ont diminué d'environ un milliard F.CFP depuis 2019 comme l'indique le tableau. La principale raison est l'arrêt, depuis 2021, de la participation des provinces au financement de la dotation globale de fonctionnement des hôpitaux.

Dépenses d'aide médicale (Millions F.CFP)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total	4 567	4 340	3 377	3 110	3 624	3 602
Soins externes et de suite	1 046	716	951	703	906	935
Pharmacie et dialyse	801	881	839	835	847	835
Prestation libéraux	730	723	656	689	741	703
Transport sanitaire	437	474	448	482	477	501
Hospitalisation NC	901	886				
Evasan hors NC	331	365	233	150	374	342
Autre catégorie	320	293	250	251	280	286

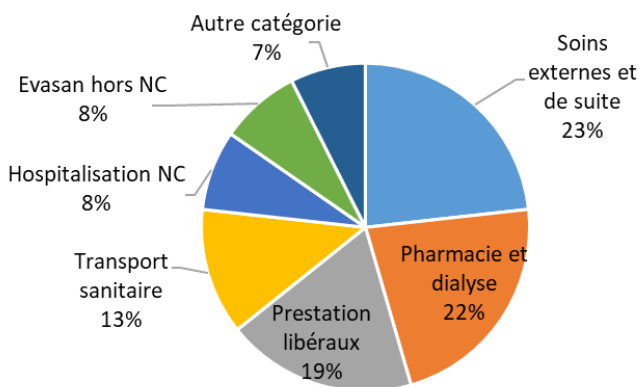
L'aide médicale reste le premier poste de dépenses d'intervention de la collectivité.

¹ Moyenne mensuelle

La répartition par grand poste montre que les soins externes et de suite (au CHT, au CHN et au centre de rééducation de Koutio) ainsi que les dépenses de pharmacie et de dialyse regroupent une large part des dépenses.

Dans le cadre de la maîtrise des dépenses, des plans de contrôle sont mis en place chaque année selon trois axes : le contrôle des bénéficiaires (résidence, dossier d'admission ou de renouvellement), le contrôle des prestataires (sur le terrain et sur facture) et le recours contre tiers pour les victimes d'accidents.

Répartition des dépenses d'aide médicale par grand poste (2019-2024)



1.2. La prévention sanitaire

Les enfants constituent la cible prioritaire des programmes de prévention mis en œuvre.

C'est d'abord la vocation du centre mère-enfant, en relais avec l'ensemble des CMS, qui est double :

- Assurer la Prévention Maternelle et Infantile (PMI) grâce au suivi médical des femmes enceintes, des bébés et des jeunes enfants (de la naissance à trois ans) par les puéricultrices ;
- Procurer des soins spécialisés aux enfants qui présentent des troubles grâce aux rééducateurs et à la pédiatre.

Par ailleurs, une équipe des six éducatrices sanitaires met en œuvre des actions de nature scolaire et communautaire. L'Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASS-NC) est partenaire de certaines d'entre-elles.

L'éducation à la santé en milieu scolaire est déployée selon un programme (le PESMS) qui est resté stable sur la période. Chaque niveau scolaire, de la maternelle à la terminale, devait bénéficier d'une intervention sur un thème (alimentation, addiction, hygiène, violence, etc.). Au cours des années 2021 à 2023, 50 à 60 % des enfants et des jeunes ciblés en ont effectivement bénéficiés. Des demandes hors programme émanant des enseignants sont également satisfaites au cas par cas.

Des actions de santé communautaire et des actions de proximité sont aussi organisées pour répondre à une demande locale ou pour relayer annuellement des événements tels que la journée provinciale du diabète, « octobre rose » contre le cancer et la campagne « mange mieux, bouge plus ».

La santé scolaire reste une compétence de la Nouvelle-Calédonie et la province Nord ne détient pas de délégation formelle. Néanmoins, ce volet mobilise les équipes des CMS dont l'action se concentre sur le suivi de la couverture vaccinale dans certains niveaux de classe. Le dépistage précoce et systématique de potentiels problèmes médicaux des enfants n'est plus assuré depuis 2019 mais les cas relevés par le personnel enseignant sont pris en charge au cas par cas et selon les compétences disponibles.

La province contribue aussi au fonds de dépistage de la Nouvelle-Calédonie qui organise notamment des campagnes de lutte contre les cancers.

Le tableau suivant précise les dépenses pour ces actions spécifiques. La moyenne annuelle est de 52 millions F.CFP et la tendance est une diminution des moyens financiers qui y sont consacrés.

Prévention sanitaire	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses de prévention (millions F.CFP)	69	48	44	59	48	46
Achat de vaccins	25	15	16	16	20	17
Fond de dépistage NC	17	18	20	30	18	20
Toutes autres actions de prévention hors CME	27	16	8	13	10	9
Nombre d'enfants vus en PESMS	nd ²	nd	5 923	7 134	6 890	nd
Taux d'enfants touchés	nd	nd	49%	60%	58%	nd

La mobilisation pour l'accès à la **vaccination contre la COVID-19** de la population de la Province nord été un événement majeur de l'année 2021 pour les équipes de la DASSPS et au-delà grâce à la participation de volontaires issus d'autres directions provinciales. Elle a bénéficié du concours des services de la Nouvelle-Calédonie, de l'État et de certaines mairies. La vaccination a été lancée en Province nord le 15 février au PSN, le déploiement s'est ensuite opéré progressivement dans tous les CMS à compter du 30 mars. En fin d'année 2021, le taux de couverture de la population de la Province nord (12 ans et plus) ayant un schéma vaccinal à deux doses était estimé à 77 %.

² nd = information non disponible

1.3. L'action sociale

L'action sociale vise à accompagner les personnes les plus vulnérables en leur apportant une assistance et des aides. Les principaux dispositifs mis en œuvre sont les allocations, les placements ainsi que les secours immédiats et exceptionnels (SIE), adaptés aux différents types de public.

La création en 2023 du service d'admission aux aides sociales vise à simplifier l'accès de la population aux aides à la personne grâce à l'unicité de l'interlocuteur provincial. Elle permet aussi une meilleure cohérence dans la prise en charge.

L'action sociale est notamment mise en œuvre par les assistants de services sociaux qui exercent une mission généraliste auprès des populations en difficulté, en s'appuyant sur l'ensemble des dispositifs institutionnels et associatifs existants. Une équipe de dix assistantes de service social est répartie sur les communes de la Province nord et une onzième gère une permanence d'accueil, d'information et d'orientation téléphonique sur un numéro vert gratuit. Toutefois, les mouvements de personnel et les vacances de postes ont régulièrement entraîné des répercussions sur les activités du service avec un fonctionnement dégradé dans certaines communes.

Les assistants de service social de secteur ont une action globale qui prend en compte tous les problèmes rencontrés en matière de protection de l'enfance et de la jeunesse, de personnes âgées et handicapées ou plus généralement en faveur des plus démunis. Ils exercent des fonctions d'accueil, d'information et d'orientation, d'évaluation, de médiation et d'accompagnement social. Les interventions se font lors de permanences, de visites à domicile ou sur rendez-vous.

1.3.1. Les aides aux personnes âgées

Le minimum vieillesse est le principal dispositif en faveur des personnes âgées n'ayant pas d'autres ressources financières. Il a été instauré en 2012 et il est cofinancé par la province Nord et la Nouvelle-Calédonie. Le critère d'âge pour l'accès au minimum vieillesse est alignée sur celui du régime général de retraite. C'est ainsi que l'âge est progressivement relevé de 60 ans à 62 ans entre le 31 décembre 2022 et le 1^{er} janvier 2026. Le montant mensuel de l'allocation a aussi été réévalué, il est de 94 077 F.CFP en 2024 pour une personne seule contre 89 300 F.CFP en 2019. Le nombre de bénéficiaires a augmenté en début de période, il s'est établi à environ 1 800 personnes depuis 2021.

Les services provinciaux assurent aussi le travail de proximité auprès **des personnes âgées dépendantes** et constituent le relais avec les services de la Nouvelle-Calédonie afin que ces personnes obtiennent l'accès à leurs droits sociaux. Les aides sont ensuite financièrement prises en charge par la Nouvelle-Calédonie, conformément à la Loi du Pays sur le handicap et la dépendance. Néanmoins, la province Nord finance les prestations pour les situations nécessitant une prise en charge urgente, dans l'attente de l'instruction des dossiers par la Commission de Reconnaissance Handicap et Dépendance, comme les placements en structures d'accueil et les aides à domicile. La dépendance est prise en charge par la Nouvelle-Calédonie mais la collectivité peut être amenée à participer aux frais d'hébergement. 30 à 50 personnes âgées dépendantes ont ainsi été accueillies en institution ou en famille d'accueil chaque année.

Aides aux personnes âgées		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses (millions F.CFP)	Total dépenses	1 352	1 408	1 436	1 437	1 531	1 582
	Allocations	1 289	1 345	1375	1 375	1 466	1 493
	Placement	61	62	59	61	63	87
	Autres dispositifs pers. âgées	2	1	1	1	2	2
Recettes allocations personnes âgées (NC)		905	906	875	878	1 025	
Nombre de bénéficiaires	Minimum vieillesse	1 738	1 773	1 800	1 818	1 811	1 784
	Personnes placées	39	30	33	37	45	57

Par ailleurs, l'infirmière gériatrique du service assure le suivi des personnes âgées de la zone Hienghène - Waa wi Luu (Houaïlou) ainsi que l'accompagnement des aidants familiaux.

1.3.2. La protection de l'enfance

L'aide sociale à l'enfance agit en faveur de la protection des enfants en danger et de leur prise en charge selon trois missions : le repérage et l'évaluation du danger, l'accompagnement de l'enfant et de sa famille ainsi que la sortie du dispositif de protection de l'enfance.

Toutes les informations signalantes sont portées à la connaissance du service et une commission se réunit chaque semaine afin de décider des orientations et des mesures, de fixer les délais et les objectifs, de coordonner les actions avec les partenaires ainsi que de rendre compte des suites auprès des signalants. Chaque année, en moyenne, 303 signalements ont été reçus, ils ont concerné 328 enfants.

L'unique établissement agréé dans le Nord est la maison de l'enfance de la côte ouest (MECO) à Koohnê (Koné) gérée par l'Association pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence en Province Nord (ASEAPN). Elle dispose d'une capacité de 22 places. Le réseau des familles d'accueil et son fonctionnement ont été réorganisés en 2020 et 2021 et seules sept familles sont désormais agréées.

Depuis 2020, la province Nord ne finance que le placement des enfants sur décision judiciaire car elle ne perçoit des recettes de la Nouvelle-Calédonie que pour ce volet d'intervention.

Le soutien des familles pour effectuer des actions de prévention à domicile est réalisé par les travailleurs sociaux et le psychologue du service depuis 2021, année de l'arrêt des prestations confiées jusqu'alors à l'Association pour la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse (APEJ).

En moyenne, ce sont 71 mesures de protection qui ont été décidées chaque année pour 64 enfants. Un enfant peut être bénéficiaire de plusieurs mesures successives. Sur les six années, 347 enfants ont bénéficié d'un total de 424 mesures de protection.

Protection de l'enfance		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses (millions F.CFP)	Total dépenses	258	90	175	163	150	156
	Placements judiciaires	178	71	174	162	148	155
	Placements administratifs	59					
	Action en milieu ouvert (APEJ)	20	18				
	Autres actions	1	1	2	1	2	2
Recettes protection de l'enfance (NC)		147	172	172	172	119	136
Investissement MECO				4			
Informations signalantes	Nombre de signalements	330	303	277	292	362	254
	Nombre d'enfants	339	348	299	346	372	261
Mesures de protection	Nombre de mesures	95	67	65	54	76	67
	<i>Dont judiciaires</i>	31	17	30	24	35	18
	<i>Dont administratives</i>	64	50	35	30	41	49
	Nombre d'enfants	88	64	49	43	73	66

1.3.3. Les autres dispositifs

La mise en œuvre des autres actions sanitaires et sociales s'appuie aussi sur un réseau d'acteurs le plus souvent associatifs. Les dépenses annuelles moyennes correspondantes ont été d'environ 36 millions F.CFP sur la période. Elles ont permis :

- De financer jusqu'en 2021 l'accueil de ressortissants de l'aide médicale en soins à l'hôpital de Koumac, au centre d'hébergement de la commune,
- D'aider des associations caritatives et d'assistance aux personnes en difficultés,
- En 2023, de reverser l'aide alimentaire de l'État perçue en fin d'année 2022 (auprès de cinq associations caritatives),
- De soutenir des associations qui œuvrent en faveur des personnes en situation de handicap.

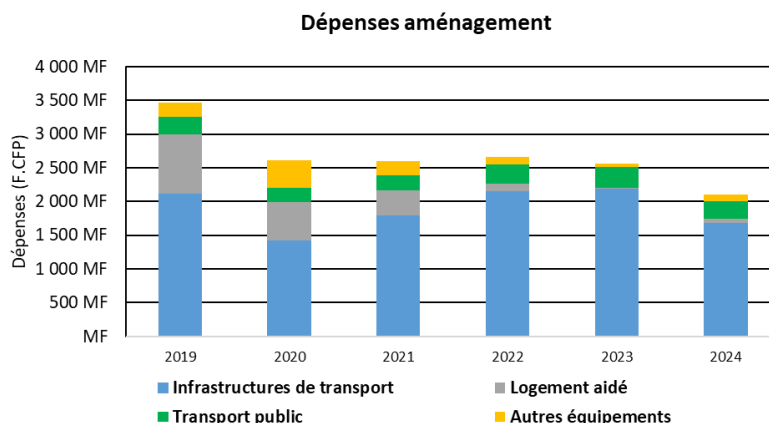
Autres dispositifs		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses (millions F.CFP)	Autres aides sociales	32	32	27	17	84	25
	Assoc. d'aide aux personnes handicapées	6	5	4	2	2	1

L'accompagnement des structures d'accueil de la petite enfance vise à diversifier les modes de garde en assurant la sécurité des enfants. L'accompagnement et le contrôle des établissements sont exercés par délégation de compétence de la Nouvelle-Calédonie. Une convention en ce sens a été formalisée en 2021. La réglementation a évolué depuis 2019 et la délibération provinciale d'agrément de l'accueil à domicile a été abrogée en début d'année 2022. En conséquence, seuls les trois établissements d'accueil font désormais l'objet d'un accompagnement et d'un contrôle de conformité.

2. L'aménagement

La politique sectorielle de l'aménagement se décompose en quatre programmes. Les principaux sont les infrastructures de transports, le logement et les transports publics. Les infrastructures représentent 71 % des dépenses de la période 2019-2024.

Cette politique publique est mise en œuvre par la Direction de l'Aménagement et du Foncier (DAF).



2.1. Les infrastructures de transport

2.1.1. Les infrastructures routières

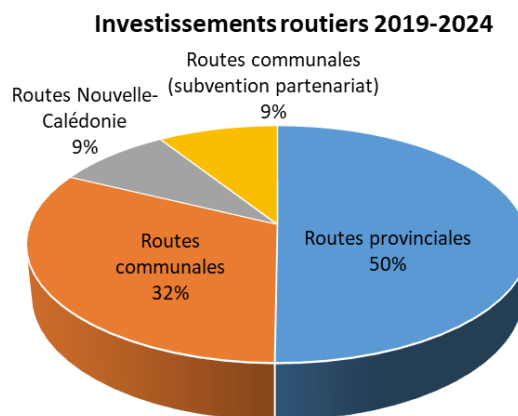
La province assure la construction, l'amélioration ainsi que l'entretien courant des 429 kilomètres de son réseau routier (RPN).

En outre, les services réalisent l'entretien du réseau territorial pour le compte de la Nouvelle-Calédonie (RT1, RT3, RT4 sur son territoire, d'un linéaire de 319 km) ainsi que la maîtrise d'ouvrage déléguée par les communes pour certaines voies communales. Les communes peuvent aussi bénéficier de subventions pour leur réseau routier dans le cadre du partenariat financier.

Près de 9,3 milliards F.CFP ont été investi dans les infrastructures routières sur la période, pour des travaux de réhabilitation, de renforcement de chaussée et la construction d'ouvrages.

Seule la moitié de ce montant concerne les routes provinciales. L'évolution de la répartition par catégorie de route est présentée dans le tableau. Jusqu'en 2021, les dépenses pour les routes communales étaient majoritaires. Depuis 2022, les travaux sur les RPN sont devenus dominants.

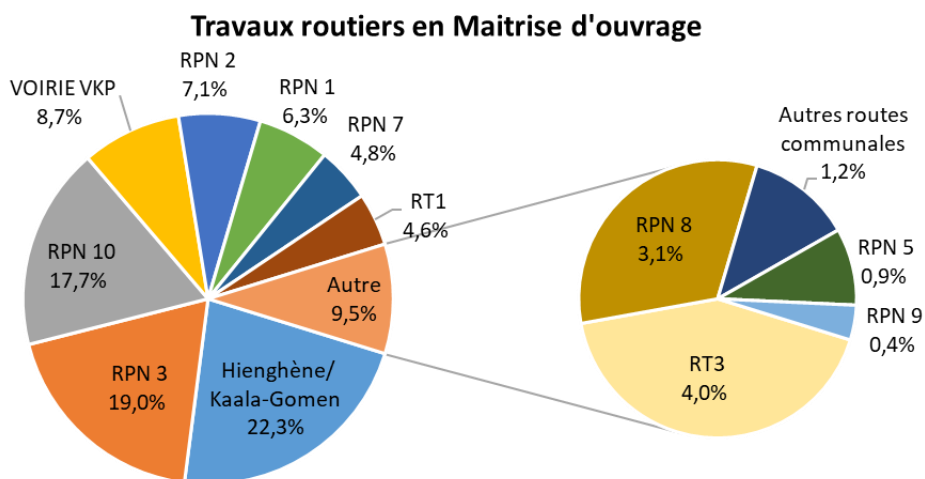
Les dépenses de fonctionnement sont en moyenne de 140 millions F.CFP par an, elles couvrent l'entretien courant que sont les enduits d'usure, le fauchage, la signalisation et les points à temps.



Infrastructures routières (millions F.CFP)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Investissement routiers	1 800	1 190	1 348	1 749	1 864	1 339
Routes provinciales	396	464	472	1 236	1 410	681
Routes communales	781	367	667	339	286	543
<i>Dont Hienghène/ Bwapanu (Kaala-Gomen)</i>	<i>629</i>	<i>228</i>	<i>142</i>	<i>336</i>	<i>269</i>	<i>464</i>
Routes Nouvelle-Calédonie	122	120	155	154	148	106
Routes communales (subventions)	501	239	55	19	20	8
Entretien réseau routier provincial	175	132	119	123	159	136
Recettes pour routes NC	122	142	148	166	166	101

Le graphique explicite la répartition des principaux chantiers. Sont à souligner :

- L'achèvement du col Petchekara sur la RPN3,
- La consolidation de la corniche de la Ouäïme sur la RPN10,
- La reconstruction de nouveaux ponts : Tipwaditu et Ouenguip (RPN10), Cùù-Nôôwé (Nonhoué), Pöröô (Porö), Nèxiri (Tenda) et Ouéna sur la RPN3, Noon (RPN7), Golone (RPN1) et Creek à Paul (RPN8).



Les travaux de la liaison Hienghène/ Bwapanu (Kaala-Gomen) constituent la part la plus importante. Ils ont démarré en 2013 et ils ont traversé la période. Début 2025, 17 ouvrages d'art sur les 29 prévus sont construits. Côté Hienghène, une première tranche de 6 kilomètres de travaux de voirie est en voie d'achèvement (terrassement, assainissement, confortement des talus et revêtement partiel). Côté Bwapanu (Kaala-Gomen), une tranche de 9,5 kilomètres est revêtue et une tranche de 18 kilomètres est en travaux (terrassement et assainissement réalisés).

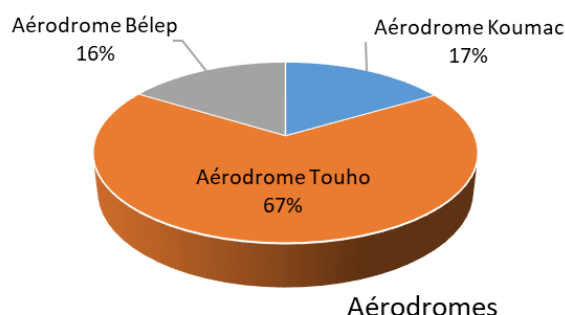
L'accès au centre pénitentiaire de Koohnê (Koné) et la nouvelle voie d'accès au lycée Michel Rocard à Pwëbuu (Pouembout) ont été construites entre 2019 et 2021. Ces routes ont ensuite été rétrocédées aux communes. Les aides versées aux communes ont bénéficié à treize d'entre elles pour soutenir vingt et une opérations routières différentes.

2.1.2. Les infrastructures aéroportuaires

La gestion des aéroports provinciaux consiste à mettre en place les moyens nécessaires pour un usage conforme à la réglementation sur la circulation aérienne.

L'aéroport de Tuo Cèmuhi (Touho) a été le principal bénéficiaire de travaux afin d'élever son niveau de service aérien (du 2 au 4) pour autoriser l'accueil des avions ATR 72 d'Air Calédonie. Les investissements ont porté sur son balisage lumineux, la rénovation de la tour de contrôle, l'achat d'un bateau et d'un camion incendie (véhicule d'intervention à mousse). Malgré ces investissements, la desserte aérienne n'a pas été mise en place et le service a été rétrogradé au niveau 2 en 2022, identique à celui des aéroports de Koumac et Dau Ar (Bélep). L'aéroport de Canala a été administrativement fermé au public.

L'aéroport de Tuo Cèmuhi (Touho) est hors service depuis mi-2024 et l'incendie de ses bâtiments.



Dépenses aéroports (millions F.CFP)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Investissement total	94	27	30	47	81	34
Aéroport Koumac	4		9	27	2	9
Aéroport Tuo Cèmuhi (Touho)	80	27	12	4	65	21
Aéroport Dau Ar (Bélep)	10		8	16	13	4
Entretien tous aéroports	24	28	30	25	30	25

Ces aéroports sont largement sous-utilisés. Leur fréquentation s'est écroulée à partir de 2020 et elle est quasiment nulle depuis 2022. La desserte aérienne par vol commercial a été interrompue courant 2020 à Dau Ar (Bélep) puis durant l'année 2021 pour les deux autres aéroports. Elle n'a pas repris depuis.

Nombre de passagers ³	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Koumac	2 623	704	269	130	168	nd
Tuo Cèmuhi (Touho)	352	1 509	1 105	83	32	nd
Dau Ar (Bélep)	1 124	204	8	40	43	nd
Total	4 099	2 417	1 382	253	243	nd

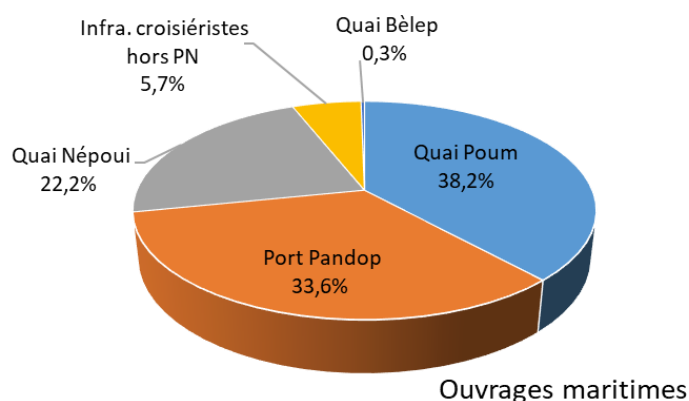
2.1.3. Les infrastructures maritimes

Deux principaux projets ont été réalisés :

- Le quai de Pum (Poum), initialement prévu pour l'accueil de croisiéristes et qui est utilisé pour des activités locales.
- L'extension du quai de pêche au port de Pandop pour l'accueil des bateaux de pêche hauturière. Elle a été financée par le biais d'une subvention à la commune de Koumac.

A Népwi (Népoui), il s'agit du comblement de la zone de vasière à proximité du quai effectué en 2024, ainsi que de quelques travaux de maintenance. Cet ouvrage n'est toujours pas mis en service. La province Nord est encore en attente d'une position de la Nouvelle-Calédonie sur son intérêt territorial.

Enfin, dans le cadre du contrat de développement inter-collectivité, la province a participé au financement d'équipements à l'Île des Pins et aux Îles Loyauté.



Au total, les infrastructures maritimes ont bénéficié de 734 millions F.CFP d'investissement durant la période.

Dépenses ouvrages maritimes (millions F.CFP)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Investissement	18	49	260	211	55	142
Fonctionnement	4	2	0	3	2	2

2.2. Le logement aidé

L'intervention provinciale est cadrée par le code de l'habitat. Le code de 2011 a fait référence jusqu'au vote du nouveau texte en août 2023. Cette adoption est l'aboutissement d'un travail engagé en fin d'année 2020.

Une somme de 2,02 milliards F.CFP a été consacrée au logement sur la période dont plus des deux-tiers en faveur du logement social et le reste pour le logement intermédiaire (locatif et accès à la propriété). La répartition annuelle est indiquée dans le tableau.

Dépenses pour le logement (millions F.CFP)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total (Invest. & Fonct.)	884	560	379	113	16	72
Opérations logement social	246	491	303	56	2	
Rémunération opérateur	18	61	75	57	11	48
Opérations logement intermédiaire	620	9	1			
Etude et autre					3	24

Le dernier marché avec l'association Teasoa s'est achevé en 2022. La recherche d'un fondement légal plus solide a conduit à l'arrêt du partenariat avec l'association qui était un opérateur historique. La décision de son remplacement par un nouvel opérateur a été prise en 2020. La transformation de la SAEML Nord Aménagement en une Société Publique Locale chargée notamment de l'habitat a été effective en 2023. En 2024, cet opérateur a lancé des appels d'offres pour la mise en œuvre du programme 2022 et les marchés ont été attribués pour les constructions dans les ETH Côte Océanienne et Espaces de l'Ouest.

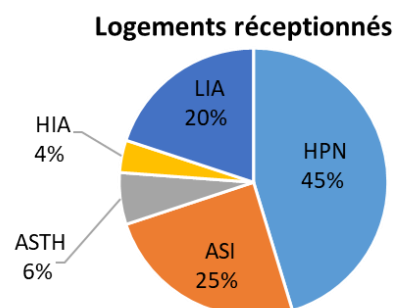
Depuis 2019, 257 logements nouveaux ont été réceptionnés. La répartition annuelle et celle par programme sont indiquées dans le tableau.

³ Concerne toute l'activité aéroportuaire, c'est-à-dire les passagers sur des vols réguliers et tout le reste du trafic : vols à la demande, évacuations sanitaires, hélicoptères (source : Direction de l'aviation civile).

Logements réceptionnés (Nombre)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Total	109	42	62	41	2	1	257
Logement social	52	42	59	41	1	0	195
HPN	33	24	33	26	0	0	116
ASI	14	18	21	9	1	0	63
ASTH	5	0	5	6	0	0	16
Logement intermédiaire	57	0	3	0	1	0	61
HIA (accession)	6	0	3	0	1	1	11
LIA (location)	51	0	0	0	0	0	51

Les logements du programme HPN sont dominants devant ceux de l'ASI.

Les dernières opérations locatives (LIA) se sont achevées en 2019 et aucune nouvelle opération n'a depuis été mise en chantier. Elles concernaient Tangadiou à Koumac (22 logements), Gou Me Wee à Kooñhê (Koné) (17), Pandanus 2 à Nèkö (Poya) (6) et Tamanou à Pwäraïriwâ (Ponérihouen) (6).



2.3. Les transports publics

La collectivité finance certains transports publics pour favoriser la mobilité des populations.

2.3.1. Le transport maritime

L'objectif prioritaire est d'assurer la continuité territoriale avec Dau Ar (Bélep) et les îlots du Nord. Pour cela, la collectivité organise les lignes maritimes régulières pour le transport des personnes et du fret. Le navire Seabreeze d'une capacité de 120 places ainsi que la barge automotrice provinciale Béléma Nénéma, y sont consacrés.

Les dépenses pour la desserte maritime de Dau Ar (Bélep) se décomposent en trois catégories : le marché de transport de passagers, le marché du fret (ou la location d'une barge de remplacement) ainsi que les frais de maintenance de la barge.

La barge a été gravement endommagée en fin d'année 2022 par un incendie et elle n'a repris que temporairement son service en début d'année 2024. L'affrètement périodique d'une barge privée de grande dimension a permis d'assurer un service de substitution.

Desserte Dau Ar (Bélep)		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses (millions F.CFP)	Total	217	185	176	216	246	209
	Desserte passagers	150	130	130	164	165	148
	Desserte Fret	37	38	37	51	49	51
	Entretien et remise en état barge	29	17	9	2	32	10
Usage	Nombre de passagers	9 330	6 668	5 346	7 768	8 127	7 045
	Volume de fret (m ³)	2 849	2 599	2 314	2 753	2 312	1 452

Le service de transport maritime a été maintenu durant toute la période. La fréquentation de la desserte comptabilisait plus de 9 000 passagers en 2019 avant de se réduire pendant les deux années de crise sanitaire. Elle est repartie à la hausse en 2022 et 2023 sans toutefois retrouver son niveau initial. Le plein tarif d'un titre de transport est de 3 600 F.CFP par personne. La province prend à sa charge 85 à 90 % du coût réel.

2.3.2. Le transport terrestre

Le soutien en matière de transport terrestre se décline en :

- ✓ L'organisation et le cofinancement de la desserte des lycées. Environ 500 élèves en ont bénéficié ces quatre dernières années. La province Nord prend à sa charge 57 % du coût réel, le complément est payé par les communes et les familles. Une convention triennale (2022-2024) avec la Nouvelle-Calédonie a permis de percevoir une recette prévue à la hauteur de la dépense.
- ✓ L'attribution d'une participation au Syndicat Mixte des Transports Interurbains (SMTI) dans le cadre du réseau RAI. Le montant versé est à la hauteur de celui sollicité, dans la limite du plafond statutaire qui s'élève à 10 millions F.CFP.

Transports terrestres	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Transport scolaire						
Dépenses desserte lycées (M.F.CFP)	26	32	32	44	44	41
Nombre de lycéens transportés/ voyage	431	433	505	510	499	518
Recettes transport scolaire (NC)			14	45	40	20 ⁴
Transport public						
Dépenses réseau RAI (M.F.CFP)	10		18	9	7	8
Etudes transport (M.F.CFP)				6	3	

Deux études ont été réalisées : le plan de déplacement inter-administration de Xapecedeaxate (Païamboué) et celle d'un réseau de transport collectif sur VKP.

2.4. L'aménagement de l'espace

2.4.1. L'urbanisme

L'application du droit des sols est gérée par la province Nord sur toutes les communes de son territoire.

En moyenne, près de 630 nouvelles demandes d'urbanisme ont été déposées chaque année pour instruction tandis que 560 autorisations ont fait l'objet d'une décision.

Le tableau en précise la répartition par catégorie et par année. Les notes d'urbanisme en représentent plus de la moitié.

Autorisations d'urbanisme (Nombre)		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Demandes reçues	Total	671	618	510	697	639	277
	Note d'urbanisme (hors renouvellement)	343	345	289	446	407	154
	Permis de construire (hors PC modificatif)	192	141	130	146	121	51
	Division foncière	98	87	59	75	81	45
	Déclaration préalable	32	42	22	24	26	20
	Installation publicitaire	3		6	5	1	3
	Permis de lotir	3	3	4	1	3	3
Demandes traitées	Total	578	542	442	649	580	258
	Note d'urbanisme (hors renouvellement)	353	341	288	441	398	157
	PC (hors accord tacite et PC modificatif)	102	89	77	109	95	42
	Division foncière	95	80	56	76	77	42
	Déclaration préalable	24	28	15	17	10	15
	Installation publicitaire		2	4	5		1
	Permis de lotir	4	2	2	1		1
Permis de construire (PC) et déclarations préalables délivrés		102	86	101	135	118	60
Logements autorisés		71	79	53	68	67	25

Les autorisations de construire renseignent sur la dynamique du logement hors terres coutumières. Un total de 600 permis a été délivré pour 360 logements nouveaux.

Les plans d'urbanisme directeur (PUD) des communes doivent être approuvés par délibération provinciale. Le PUD de Bwapanu (Kaala-Gomen) a été voté en 2020 et celui de Nèkö (Poya) a été modifié à deux reprises en 2019 puis en 2023.

Fin 2024, dix communes sur dix-sept disposent d'un PUD, soit un "taux de couverture" de 59 %. Il s'agit des communes de Canala, Bwapanu (Kaala-Gomen), Koohnê (Koné), Kaa Wi Paa (Kouaoua), Koumac, Pwäriiwiâ (Ponérihouen), Pwëbuu (Pouembout), Nèkö (Poya), Tuo Cèmuhi (Touho) et Vook (Voh).

2.4.2. La cartographie

La province étend progressivement la couverture cartographique de son territoire au 1/2000^{ème}. Une campagne de photos aériennes a été réalisée en 2020 pour les communes de Koohnê (Koné) et de Pwëbuu (Pouembout). Elle associait pour la première fois la technologie Lidar. Les cartes correspondantes ont été publiées.

⁴ Le solde du même montant est attendu en 2025

Pour couvrir des besoins métiers, une opération spécifique avec Lidar a été conduite en 2021 dans trois zones géographiques : la vallée de Pwëbuu (Pouembout) pour le projet de retenue d'eau, le plateau de Tango pour la gestion forestière et la presqu'île de Bogota pour le patrimoine culturel.

La collectivité est devenue membre du GIE SERAIL (Système d'Exploitation, de Répartition et d'Administration des Informations Localisées) en 2022. Les bénéfices multiples sont notamment l'accès et le partage des données existantes ainsi que l'organisation mutualisée de campagne de prise de vue aérienne.

2.5. Les aides diverses aux communes

Le dispositif de soutien aux communes, dans le cadre du partenariat financier, permet d'attribuer des subventions d'investissement aux opérations qu'elles portent. Les opérations sectorielles sont présentées dans chaque secteur. Seules les opérations qui ne peuvent pas être classées dans une autre politique sectorielle sont reprises dans ce chapitre. Ce sont les suivantes :

Autres aides aux communes (millions F.CFP)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Réseaux AEP		123	101	37	20	57
Divers équipements communaux	208	280	107	74	28	45

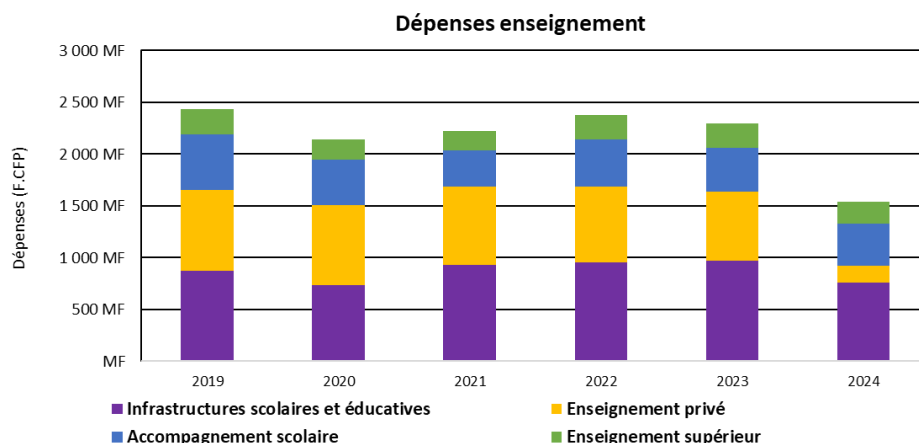
Concernant l'Adduction en Eau Potable (AEP), treize opérations ont été financées, portées par sept communes et un syndicat de communes. 73 % du financement a bénéficié à Hienghène et à Ouégoa.

Les autres équipements sont très variés, ils concernent dix communes et trois syndicats pour dix-huit opérations. Les plus importantes sont l'extension de la mairie de Vook (Voh), le centre multiservices de Pweevo (Pouébo), l'électrification de Haut-Coulina à Hienghène, des lotissements à Pum (Poum) et à Koumac ou encore une station service à Canala.

3. L'enseignement

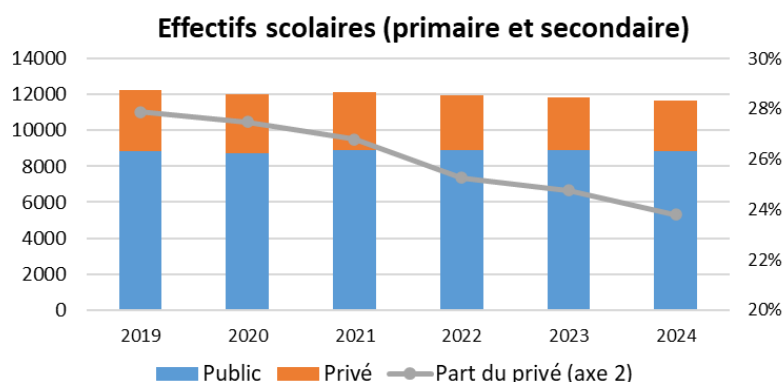
La politique sectorielle en faveur de l'enseignement se décompose en quatre programmes. Les infrastructures scolaires et éducatives ainsi que l'enseignement privé représentent 70 % des dépenses de la période 2019-2024.

Cette politique publique est mise en œuvre par la Direction de l'Enseignement, de la Formation, de l'Insertion et de la Jeunesse (DEFIJ).



3.1. Les effectifs et la carte scolaires

Les effectifs scolarisés en Province nord, dans le primaire et le secondaire, sont d'environ 12 000 élèves, soit en moyenne 7 000 en écoles primaires et 5 000 dans les collèges et les lycées. Ce nombre est en diminution de 4,7 % entre 2019 et 2024. Cette réduction est observée à tous les niveaux : dans le primaire (- 5,3 %) et dans le secondaire (- 4 %).



Dans le secteur public, le nombre d'élèves du primaire était resté stable jusqu'en 2023, mais une décroissance est observée en 2024. L'enseignement primaire public repose sur 48 écoles maternelles et élémentaires réparties dans 16 communes. Seule Dau Ar (Bélep) ne compte pas d'école publique. L'école de Ouéholle à Bwapanu (Kaala-Gomen) a rejoint le giron du public en 2021 et celle de Bweyeen (Boyen) à Vook (Voh) a fermé en 2023.

La réflexion sur la carte scolaire est conduite annuellement. Elle s'effectue en concertation avec les mairies et les directeurs d'écoles sur la base des inscriptions observées en fin d'année précédente. Le résultat détermine en particulier l'affectation des enseignants car, dans son champ de compétence, la province gère administrativement les équipes pédagogiques.

Enseignement primaire public (Nombre)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ecoles	48	48	49	49	48	48
Elèves	4 904	4 909	5 030	4 965	4 935	4 784
Personnel provincial des écoles :	328,3	330	330,8	330,8	333,6	332,8
Enseignant en classe titulaire	216	217	228	224	214	220
Enseignant en classe remplaçant	28	28	15	19	29	21
Autres personnels d'encadrement des élèves	76,3	77	79,8	79,8	82,6	83,8
Autres personnels	8	8	8	8	8	8

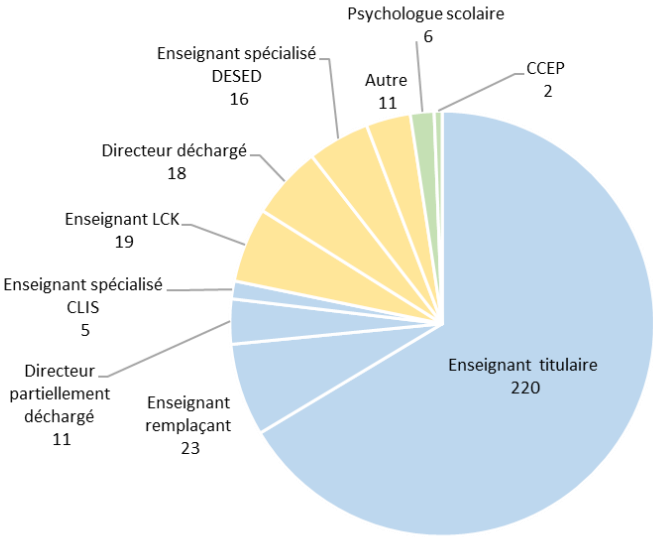
Le personnel provincial est composé d'environ 330 postes de différentes catégories. Leur répartition est précisée dans le graphique suivant.

Les principales évolutions ont été la création de deux postes de DESED et de deux postes d'enseignants LCK.

Le taux de remplaçants à l'année parmi les enseignants en classe a oscillé entre 6 % et 12 % selon les années.

La province Nord inscrit son action dans le projet éducatif calédonien tout en conservant ses spécificités dans son champ de compétences. Les priorités éducatives provinciales sont la maîtrise des fondamentaux, la lutte contre l'absentéisme, la lutte contre le décrochage scolaire, la santé scolaire ainsi que la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Personnel enseignant (moyenne 2019-2024)



3.2. Les infrastructures scolaires et éducatives

3.2.1. Les collèges

La carte scolaire est composée de neuf collèges publics ainsi que du Groupe d'Observation Diversifiée (GOD) de Kaa Wi Paa (Kouaoua) qui est une annexe du collège de Canala. Ces structures scolarisent plus de 2 600 collégiens en 2024.

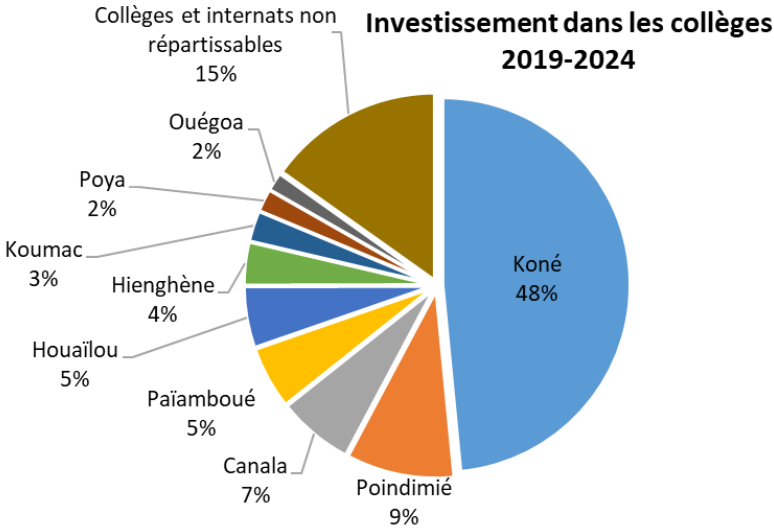
Leur taille est très variable comme le montre le tableau. Le collège de Koohnê (Koné) demeure l'établissement le plus important devant celui de Xapecedeaxate (Païamboué), puis ceux de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) et de Koumac. Les cinq autres sont de taille plus modeste. Le collège de Canala a connu une hausse importante du nombre d'élèves depuis 2022, celle-ci est notamment liée à la fermeture du collège privé de la commune.

Effectifs des collèges Nombre d'élèves	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total	2 449	2 424	2 458	2 544	2 620	2 674
Collégiens	2 362	2 334	2 367	2 458	2 569	2 629
ALP	87	90	91	86	51	45
Koohnê (Koné)	454	472	484	482	505	515
Xapecedeaxate (Païamboué)	405	397	407	428	426	449
Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié)	394	391	395	376	406	400
Koumac	388	361	348	361	369	382
Waa wi Luu (Houaïlou)	149	136	135	150	160	170
Hienghène	125	137	148	151	159	166
Canala	115	111	117	174	201	270
Nèkô (Poya)	137	137	138	140	150	150
Ouégoa	132	134	138	141	131	127

La collectivité maintient son patrimoine en état grâce à des travaux réguliers. Elle verse également des dotations de fonctionnement et d'investissement aux établissements.

Financement des collèges (millions F.CFP)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Investissement en maitrise d'ouvrage	43	123	210	211	254	141
Dotation d'investissement	68	101	70	74	68	60
Dotation de fonctionnement	72	71	70	71	77	76

980 millions F.CFP ont été dépensés en six ans pour des travaux conduits en maîtrise d'ouvrage provinciale, selon la répartition de la figure. Le collège de Koohnê (Koné) en concentre une large part (environ 560 millions F.CFP) pour réaliser la restructuration complète de l'établissement.



3.2.2. Les internats

La province possède sept internats adossés à leur collèges respectifs. Ces structures accueillent près de 720 internes en 2024. Après plusieurs années de déclin, leurs effectifs étaient repartis à la hausse en 2021 avant de connaître un recul en 2024. Leur taille est variable comme le montre le tableau.

Effectifs des internats	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre total d’internes	698	669	674	721	775	720
Koohnê (Koné)	138	142	153	158	164	145
Koumac	122	91	90	102	107	99
Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié)	130	116	111	108	114	107
Waa wi Luu (Houaïlou)	65	48	38	46	61	50
Canala	53	74	78	103	116	99
Hienghène	97	100	108	110	125	138
Ouégoa	93	98	96	94	88	82
Nombre de demi-pensionnaires	2 439	3 447	3 646	3 641	3 642	3 353

Les internats préparent aussi les repas des demi-pensionnaires des collèges auxquels ils sont rattachés ainsi que pour le compte d'écoles dans certaines communes où ils exercent la fonction de cuisine centrale. Environ 3 500 élèves en ont bénéficié depuis 2020.

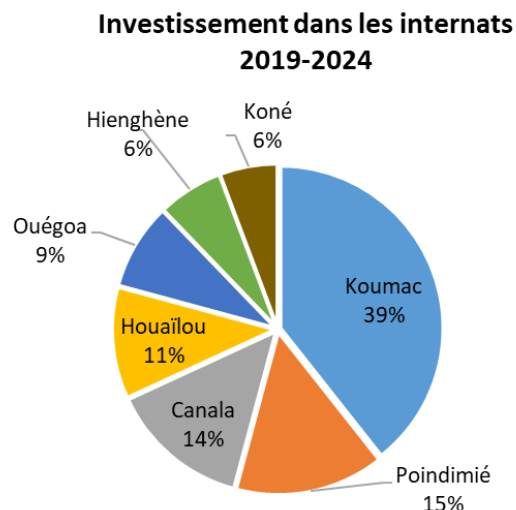
Au total, 173 personnes (172 ETP) travaillaient pour assurer le bon fonctionnement des internats en 2024, dans des métiers variés. Ils se répartissent en cinq grandes fonctions.

Fonction	Nombre	Métier
Educative	67	Adjoint et surveillant d’éducation
Cantine	41,5	Chef cuisinier et second, cuisinier, agent de service
Nettoyage et entretien	32,5	Lingère, agent de service, agent d’entretien
Direction et administratif	21	Directeur, gestionnaire et secrétaire
Médico-sociale	10	Infirmier et éducateur spécialisé

Le coût de fonctionnement courant des internats (hors dépenses de personnel) est environ de 400 millions F.CFP depuis 2022. L'achat de produits alimentaires est de loin la dépense la plus importante. Les recettes de pension et de demi-pension couvrent ces dépenses à hauteur de 75 % en moyenne.

Financement des internats (millions F.CFP)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Fonctionnement courant	349	312	299	394	434	380
Recette pension et demi-pension	319	250	207	291	255	285
Ratio recette/ dépense courante	91%	80%	69%	74%	59%	75%
Investissement	83	127	225	143	134	96

809 millions F.CFP ont été dépensés en six ans pour des travaux conduits en maîtrise d'ouvrage provinciale, selon la répartition de la figure. L'internat de Koumac en concentre une large part (315 millions F.CFP). La structure a bénéficié d'une très importante rénovation.



3.2.3. Les écoles primaires

Les travaux relatifs aux écoles primaires sont de compétence communale. Les communes peuvent faire appel à la province Nord pour bénéficier d'aides dans le cadre du partenariat financier. Depuis 2019, la collectivité a versé 213 millions F.CFP au profit de six communes et pour autant d'opérations. Les deux principales sont les constructions de l'école maternelle Les Lilas de Pwëbuu (Pouembout) et de l'école de regroupement de Tuo Cèmuhi (Touho). Elles représentent 84 % de cette somme.

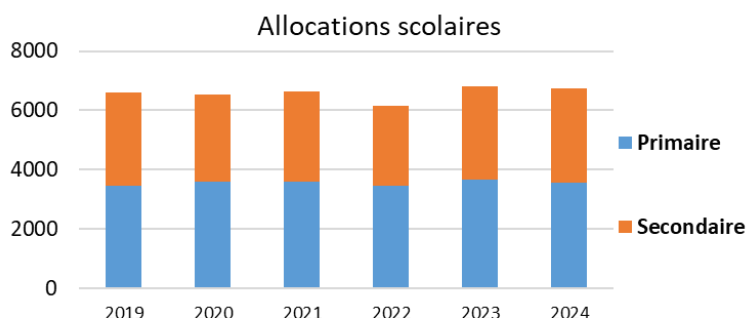
3.3. L'accompagnement scolaire

3.3.1. Les allocations scolaires

Afin de favoriser l'accès à l'école pour les des enfants dont les familles n'ont pas les ressources financières suffisantes, la collectivité octroie des aides à tous les niveaux scolaires. Pour le primaire et le secondaire, 350 millions F.CFP sont mobilisés chaque année en moyenne. La répartition est indiquée dans le tableau. L'année 2021 a compté quasiment un trimestre en moins, ce qui explique le moindre montant de cette année-là.

Allocations scolaires (millions F.CFP)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses totales	421	359	262	373	344	337
Allocation secondaire	276	233	172	242	212	226
Allocations primaire	145	126	90	131	133	111

Chaque année en moyenne, 3 500 enfants du primaire et 3 000 du secondaire ont bénéficié de ces allocations.



3.3.2. Les autres dispositifs

Les autres dispositifs sont multiples. Ce sont d'abord des aides à des projets et à l'action de partenaires associatifs. **Les projets pédagogiques** scolaires et périscolaires présentés par les établissements de tous niveaux et par les associations peuvent bénéficier d'une aide financière, cela s'effectue désormais par le biais d'appels à projets lancés annuellement. Depuis 2021, le dispositif d'accompagnement des actions scolaires (DAAS) et le dispositif provincial d'accompagnement à la scolarité et à la parentalité (DPASP) remplacent les modalités précédentes.

La mise en œuvre de l'accompagnement éducatif et scolaire s'est aussi appuyée sur des associations partenaires dont les principales sont :

- ✓ La Mission d'accompagnement de la scolarité en Province nord (MASCOP) pour une aide aux collégiens et aux lycéens.
- ✓ In'dex Nord qui intervient dans le cadre de l'internat du lycée Antoine Kéla de Pwëdi Wiimîâ (Poindimié).
- ✓ Pi Wian Mââ Pâarii pour la gestion du centre d'accueil de Wété (Ouaté).

Le transport des enfants en situation de handicap a été stoppé depuis 2020 car ce n'était pas une compétence provinciale.

L'équipement numérique par des Tableaux Blancs Interactifs de toutes les classes du CP au CM₂ des écoles primaires publiques est achevé depuis 2017. Depuis, il s'est agi d'entretenir le matériel et d'assurer son renouvellement selon le besoin. L'accompagnement des équipes à l'utilisation efficace des outils TICE se fait en collaboration entre la DEFIJ et la Direction de l'Enseignement de la Nouvelle Calédonie (DENC).

L'enseignement des langues kanak est une des réponses à l'adaptation des programmes aux réalités culturelles et linguistiques de la Province nord. Il est désormais mis en œuvre par 26 enseignants Langue et Culture Kanak (LCK), représentant 20 équivalents temps plein, ainsi que par quatre coordinateurs, à raison d'un dans chaque aire linguistique. Des publications en langues sont régulièrement éditées.

Les actions éducatives sont également développées dans **les internats provinciaux**, selon plusieurs priorités : réussite scolaire des élèves, lutte contre le décrochage et l'absentéisme, conduite à risque, lutte contre toute forme de harcèlement, ouverture sur l'environnement proche et développement de l'autonomie des enfants. Des événements annuels rythment le calendrier dont la journée contre l'illettrisme et le concours de cuisine.

Le tableau précise les moyens dépensés pour ces différentes actions.

Subventions scolaires		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Aides à des projets (en millions F.CFP)		54	54	59	66	70	64
Nombre	Bénéficiaires ⁵ pour projets pédagogiques	10	13	21	24	26	36
	Partenaires accompagnement scolaire	7	6	6	6	5	6
Dépenses (en millions F.CFP)	Transport scolaire	40	2	1	1	1	1
	Enfants en situation de handicap	38					
	Enseignement spécialisé	3	2	1	1	1	1
	Autres dépenses	23	21	24	17	11	7
	Prestations diverses	10	10	13	11	9	5,4
	TICE	13	11	11	6	2	1,3

3.4. Le soutien à l'enseignement privé

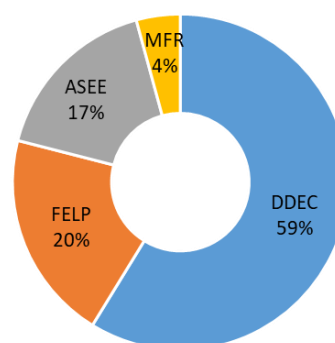
Le réseau des enseignements privés confessionnels est constitué par l'Alliance Scolaire de l'Eglise Evangélique (ASEE), la Direction Diocésaine de l'Ecole Catholique (DDEC) et la Fédération de l'Enseignement Libre Protestant (FELP). Ils scolarisent désormais un quart des effectifs totaux (primaire, collège, lycée et enseignement agricole confondus) et leur part décroît progressivement. La DDEC demeure le plus représenté des trois enseignements en nombre d'élèves.

En 2024, l'ASEE a disparu et elle a été remplacée par plusieurs associations⁶. Ce nom est néanmoins conservé pour dénommer le rassemblement de ces structures et faciliter la compréhension de la lecture.

Le réseau des Maisons Familiales et Rurales (MFR) s'est progressivement éteint depuis 2019 avec les fermetures successives de la MFR de Bélep, puis celle de Pweevo (Pouébo), de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) et enfin de Koohnê (Koné) en fin d'année 2024.

Bien que cela relève d'une compétence dévolue à la Nouvelle-Calédonie, la province soutient l'enseignement privé de manière continue. La répartition des subventions est indiquée dans la figure ci-contre.

Subvention de fonctionnement aux enseignements privés 2019-2024



⁵ Un bénéficiaire peut porter plusieurs projets

⁶ En Province nord, trois associations regroupent les établissements de l'ex-ASEE : la communauté des alliances scolaires et éducatives de Bwakadra (collège de Baganda et quatre écoles primaires), celle du collège nord Boauva Kaléba et celle de Do Néva.

Financement de l'enseignement privé		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Subvention (millions F.CFP)	Total fonctionnement	782	774	737	726	647	160
	DDEC	458	452	443	427	411	58
	FELP	144	150	127	165	141	46
	ASEE	142	132	129	104	83	51
	MFR	38	41	37	29	12	6
	Investissement			20		18	
Part des effectifs scolarisés dans le privé		28%	27%	27%	25%	25%	24%

Les aides au fonctionnement annuelles ont été d'environ 730 millions F.CFP en moyenne jusqu'en 2023. Pour la DDEC, l'ASEE et la FELP, le montant a été calculé sur la base d'un forfait stable de 2020 à 2023 (227 715 F.CFP par élève). En 2024, le soutien provincial s'est inscrit dans le nouveau cadre de répartition du financement, voté par le congrès de la Nouvelle-Calédonie en fin d'année 2023. La province Nord s'est ainsi limitée au financement des collèges, calculé sur la base du forfait plancher par élève.

De plus, trois projets d'investissement ont été subventionnés : pour le collège de Cata (Tiéta) (FELP) et la MFR de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) en 2021 ainsi que pour la rénovation de l'école de Wala à Bélep (DDEC) en 2023.

3.5. L'enseignement supérieur

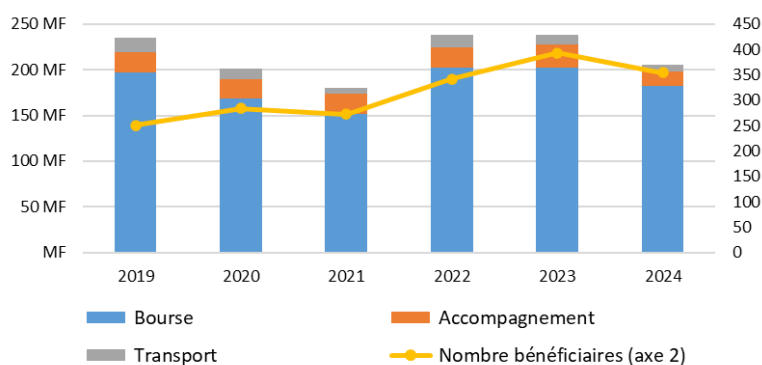
Il s'agit essentiellement d'accompagner les jeunes dans leurs études post-bac. Trois modalités sont mises en place :

- Les bourses d'études supérieures qui représentent la plus grande part des dépenses.
- Le positionnement et l'accompagnement pédagogique des jeunes par l'association ACESTE.
- La prise en charge du transport aérien en début et fin d'études pour les étudiants à l'extérieur de la Nouvelle-Calédonie.

La délibération cadre fixant le statut des bourses, prêts et secours a été révisée en 2021 avec une application à partir de 2022. Elle intègre notamment un barème en fonction des tranches de revenus. Le nombre annuel de demandes et de bourses accordées est en augmentation depuis 2019. En six ans, près de 1 200 étudiants différents ont perçu une aide. Environ 70 % sont des filles. Le tableau précise les évolutions annuelles par catégorie. La part des études en Nouvelle-Calédonie s'est accrue depuis la période de crise sanitaire.

Aides aux étudiants (Nombre)		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Demandes acceptées		369	401	395	441	509	457
Aides mobilisées	Bénéficiaires	277	307	291	362	411	373
	Boursiers	251	284	272	342	393	354
	Prêts	21	19	11	5	4	3
	BEIDE	5	4	8	15	14	16
Lieu d'étude	Nouvelle Calédonie	189	208	220	279	342	299
	France	87	98	70	82	68	74
	Autre lieu	1	1	1	1	1	
	Part NC	68%	68%	76%	77%	83%	80%
Niveau d'étude	BTS	157	132	136	145	173	173
	Licence	70	109	104	163	182	143
	Autre	27	40	33	33	35	34
	Master	23	26	18	21	21	23

Aides aux études supérieures



A l'amont des études et pour favoriser les choix futurs, le Salon d'Orientation, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (SOFIP) s'est tenu chaque année, soit physiquement à Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié), soit en mode virtuel (2020 et 2024).

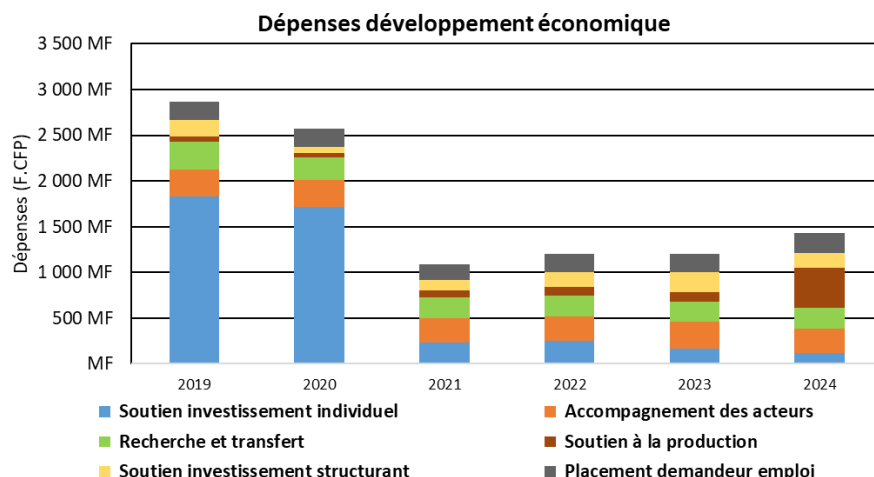
Enfin, l'ouverture de l'antenne de l'UNC à Bako en 2020 est à souligner. La province Nord a contribué à cet investissement à hauteur de 16 millions F.CFP dans le cadre du contrat de développement inter-collectivité.

4. Le développement économique

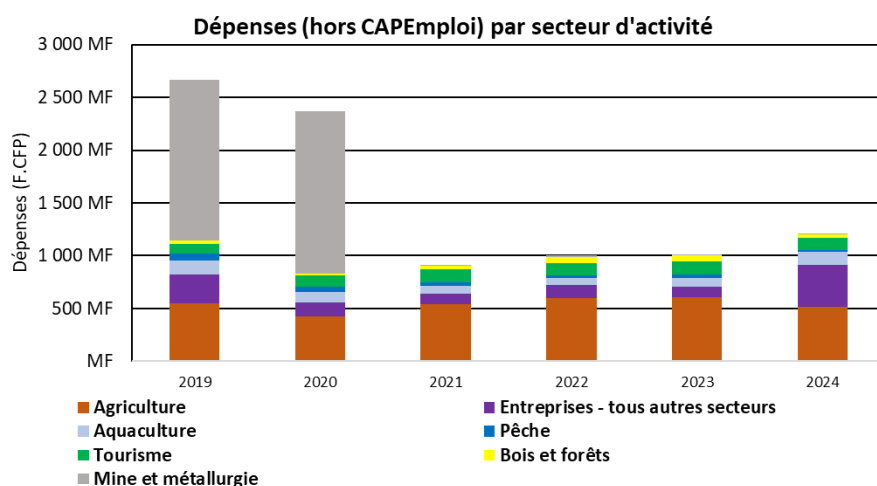
La politique sectorielle de développement économique se décompose en cinq programmes. Cette politique publique est mise en œuvre par la Direction du Développement Economique et de l'Environnement (DDEE).

A cela, se rajoute le placement des demandeurs d'emploi qui est la mission de l'établissement public provincial CAP-Emploi.

La répartition des moyens budgétaires de la période 2019-2024 est indiquée dans le graphique.



La déclinaison de ces dépenses par secteur d'activité économique montre la prépondérance de l'agriculture, hormis durant les années 2019 et 2020.



4.1. Le soutien à l'investissement individuel

Les dispositifs mis en œuvre visent à réduire le coût des investissements et à consolider les fonds propres des promoteurs qui s'inscrivent dans le développement économique par l'entrepreneuriat. Ils comprennent des aides directes et des aides indirectes.

Dépenses (Millions F.CFP)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Prêt SOFINOR et avance Nord Avenir	1 710	1 525				
Subvention aux porteurs de projet	95	148	150	64	102	77
Fonds de prêt			68	97	53	36
Autre soutien		28	4	46		
Forage agricole	24	14	7	19	13	7
Dotation aux SAEM ETH				30		

Des aides aux SAEM provinciales ont été accordées sous la forme d'un prêt à SOFINOR pour 3,035 milliards F.CFP en 2019 et 2020 et d'une avance de 200 millions F.CFP à Nord Avenir en 2019.

Les SAEM des quatre ETH ont fusionné en une seule en 2022. Les SAEM Grand Nord, Côté Océanienne et Sud Minier ont été dissoutes et la SAEM Espaces de l'Ouest renommée « Développement Nord » a repris toutes leurs participations.

4.1.1. Les subventions aux porteurs de projet

Les aides directes à l'investissement se présentent sous la forme de subventions dans le cadre des différentes mesures du **code de développement (Codev)**. La référence utilisée sur la période 2019 à 2023 est le texte réglementaire de 2008 avec ses différents ajustements et compléments ultérieurs (dont les aides dédiées à la rénovation des structures d'hébergement touristiques votées en 2019). Il a fait l'objet d'une révision et le nouveau

Codev est applicable depuis mars 2024. Ce texte intègre de nouvelles orientations telles que la stratégie de diversification aquacole et la transition agroécologique.

Durant la période 2019-2024, 1 600 demandes d'aides ont été réceptionnées. La dynamique de ces demandes a fortement chuté depuis 2021.

Dans le même temps, 473 projets ont été agréés pour montant global de subvention de 723 millions F.CFP et 1,48 milliard F.CFP d'investissement.

CODEV - Aide à l'investissement		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre	Demandes enregistrées	378	363	206	211	218	232
	Projets agréés	96	100	85	56	76	60
	Agriculture / Sylviculture	79	83	66	42	52	52
	Commerce / Service / Transport	8	9	9	4	9	3
	Aquaculture / Pêche	7	5	4	5	8	3
	Tourisme	0	1	5	4	5	2
	Artisanat / industrie	2	2	1	1	2	

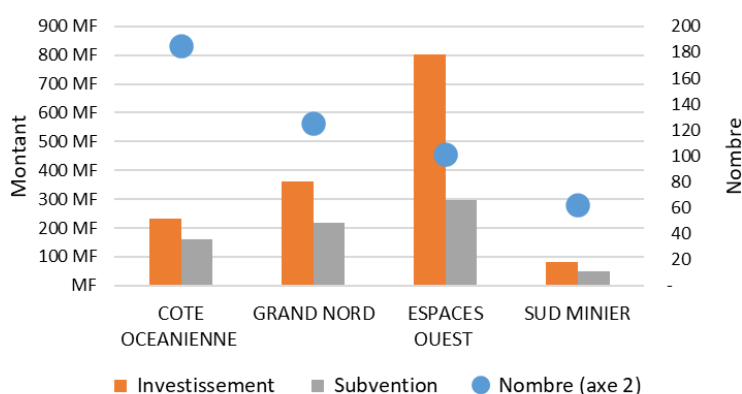
Le secteur de l'agriculture est largement dominant et il pèse 79 % des agréments. Il s'agit, majoritairement en nombre, de petits projets sous la forme de « modules ». Les autres secteurs représentent chacun moins de 10 % des projets. L'aide à la rénovation touristique a favorisé de nouveaux agréments dans ce secteur depuis 2021.

Le graphique de répartition par ETH indique la dynamique géographique. La Côte Océanienne cumule le plus grand nombre de projets (39 %) mais seulement 22 % des subventions. Toutefois, le taux d'aide y est le plus élevé (69 %).

Les investissements les plus importants (54 % du total) sont observés dans les Espaces de l'Ouest qui cumulent 21 % des projets et 41 % des subventions.

Le Grand Nord pèse 26 % des projets et 30 % des subventions. Le Sud Minier est le moins dynamique avec seulement 13 % des projets agréés et 7 % des subventions accordées.

Répartition des agréments 2019-2024 par ETH



4.1.2. Les autres dispositifs

Des dispositifs complémentaires aux subventions existent pour favoriser le recours à l'emprunt dans le financement des projets. La collectivité soutient ainsi financièrement les organismes dont l'intervention complète le financement bancaire traditionnel ou qui s'adressent aux promoteurs qui n'y ont pas accès :

- ✓ L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) met en place des micro-crédits. Chaque année jusqu'en 2023, plus de 200 prêts ont été mobilisés (bénéficiant du Fonds de Garantie de la province Nord ou FGN).
- ✓ Le FGN permet aussi de garantir des emprunts à la demande des établissements bancaires hors ADIE. Néanmoins, il a été très peu utilisé ces dernières années dans ce sens.
- ✓ Les dispositifs de facilitation d'accès au crédit logés au Crédit Agricole Mutuel (CAM) ont été remis en place en 2021. Il s'agit du fonds « Agri-Equip-Nord » et d'une bonification des intérêts d'emprunts.
- ✓ Initiative Nouvelle-Calédonie attribue des prêts d'honneur à taux zéro, son fonds de prêts d'honneur a été réalimenté régulièrement par la province Nord.

Durant la crise sanitaire, la province Nord a également abondé en 2020 le fonds de solidarité de l'Etat au bénéfice des entreprises.

Des campagnes pour la réalisation de forages agricoles sont conduites annuellement. 32 ouvrages ont été réalisés en six ans dont 25 ont obtenu un résultat positif. Le dispositif a été modifié en 2022 avec une intervention sous la forme d'une subvention versée directement aux prestataires.

Autres mesures		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre	Prêts ADIE (FGN)	234	186	232	247	174	nd
	Projets FGN (hors ADIE)	10	4	0	3	0	nd
	Forages agricoles réalisés	10	6	3	6	5	2
	Forages positifs	7	6	1	4	5	2

4.2. Les investissements structurants

La province réalise ou aide la réalisation d'équipements structurants. Ce sont des outils économiques, publics ou privés, à usage collectif ou/et qui ont un impact significatif sur une filière en termes d'organisation locale ou provinciale.

En matière agricole, l'extension et la mise aux normes des silos de Pwëbuu (Pouembout) a débuté par étape depuis 2019. Les travaux ont permis l'extension de leurs capacités de stockage, l'installation d'un nouveau séchoir à grains et des mises en conformité et de sécurisation de l'équipement. La fin des travaux est prévue en 2025. L'infrastructure est gérée par une coopérative agricole depuis 2019.

L'extension des réseaux d'irrigation de Pwëbuu (Pouembout) a été lancée fin 2023 après une phase d'étude et des premiers achats de matériels. Les travaux courent jusqu'en 2025, ils augmenteront d'environ 75 Ha les surfaces irrigables.

Concernant la filière avicole, la province a soutenu le GIE Merü dans la rénovation de son abattoir et l'achat de nouveaux matériels.

En matière **d'éco-tourisme**, l'entretien du sentier de grande randonnée GR Nord et de ses équipements est réalisé chaque année. Les équipements d'accueil des sites d'étape du GR ont été améliorés avec notamment la construction de farés et l'installation de l'électricité photovoltaïque. Le guide réédité en 2020 et le site internet en assurent la promotion. Entre 700 et 1 000 randonneurs ont été enregistrés annuellement sur les parcours de 2019 à 2022. Le bureau de l'écotourisme entretient également trois aires aménagées et quelques sentiers de petite randonnée.

Dans le domaine de la **pêche hauturière**, une entreprise a bénéficié d'une aide pour moderniser ses équipements. Cela a également été le cas pour l'atelier de conditionnement des crevettes de la SOPAC. Enfin, la poissonnerie de Koumac portée en collaboration avec la fédération des pêcheurs professionnels du nord a pu être finalisée.

Dépenses équipements structurants (Millions F.CFP)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Equipements agricoles	90	11	51	67	129	98
Silos de Pwëbuu (Pouembout)	47	5	29	58	119	7
Réseaux irrigation Pwëbuu (Pouembout)		4	22	9	1	80
Filière avicole	43				6	
Autres		2			3	11
Equipements écotouristiques	15	27	24	28	29	26
Investissement	6	14	11	13	15	17
Entretien	10	13	14	15	14	10
Equipements pêche & aquaculture	40	1	3	5	5	0
Pêche hauturière	38		3	3		
Autres	2	1		2	5	
Bois et forêt	34	21	31	66	58	35
Périmètre forestier de Tango	14	8	17	7	11	1
Scierie de Hêcaolè (Netchaot)				45	25	18
Entretien en régie des périmètres (BTF)	20	13	14	14	23	16

Dans la filière bois, la collectivité prend en charge le renouvellement des plantations après leur coupe définitive et l'entretien de la voirie sur le périmètre forestier de Tango.

La province a accompagné la scierie exploitante du massif de Tango dans la mise en œuvre de son plan de sauvegarde, notamment par le versement d'une aide à l'investissement pour le remplacement de matériels inadaptés ou obsolètes.

Depuis 2019, 106 hectares ont été replantés et 81 hectares ont été coupés. Malheureusement, deux incendies ont, dans le même temps, détruits 88 hectares de très jeunes plantations, soit l'équivalent de plus de quatre ans d'investissement.

Périmètre forestier de Tango (En Hectare)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Surface reboisée	19,5	19,5	21	26	19	1
Surface exploitée/coupée	16,5	15	11	17	8	14
Surface brûlée	53	0	0	0	35	0

4.3. L'accompagnement des acteurs

Pour prolonger et compléter l'intervention des équipes techniques de la direction du développement économique, l'accompagnement des acteurs s'appuie sur un réseau d'opérateurs professionnels, le plus souvent associatifs. Les formes et les modalités de soutien financées par la province sont différentes selon les secteurs d'activité. Le réseau des acteurs concernés a été maintenu entre 2019 et 2024 avec des ajustements dans certains cas.

Accompagnement des acteurs		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses (millions F.CFP)	Secteur agricole	136	134	112	114	120	111
	Association/ groupement professionnel	108	87	69	70	76	69
	Appui vétérinaire	21	21	18	19	20	19
	Centre de gestion		20	20	18	18	18
	Plateforme machinisme	7	6	6	6	6	6
	Dvlpt local & fêtes communales	20	18	15	21	28	18
	Secteur entreprises	55	57	54	56	55	48
	Association/ groupement professionnel	43	45	42	44	42	34
	CCI	8	7	7	7	7	7
	Pépinière d'entreprises de Koohnê	5	6	5	5	6	7
	Autre					1	7
	Secteur pêche & aquaculture	12	13	12	10	17	13
	Secteur tourisme	76	76	76	66	72	71
	Promotion touristique	70	70	70	60	66	63
	Accompagnement tourisme	6	6	6	6	6	8
Nombre associations⁷ aidées	Agricole	9	10	10	10	11	11
	Opérateurs développement local	2	2	2	2	2	2
	Entreprise	6	4	3	7	6	3
	Pêche/ aquaculture	2	2	2	3	4	3

Dans l'agriculture et la pêche, le financement provincial permet notamment aux opérateurs de se doter de ressources humaines permanentes afin d'œuvrer sur le terrain, auprès des exploitants agricoles et des pêcheurs de la Province nord.

Les associations d'appui agricole les plus importantes et qui ont été soutenues de façon permanente sont Arbofruits, Bio-Calédonia, Hortineva, REPAIR ainsi que les l'UPRA Bovine, Equine et Porcine.

Le financement provincial accompagne aussi la chambre de l'agriculture et de la pêche dans la gestion du centre de comptabilité agricole nord et de la plateforme machinisme installés à Pwëbuu (Pouembout).

Pour la pêche et l'aquaculture, les principales associations sont la fédération des pêcheurs du nord et le groupement des fermes aquacoles.

L'appui vétérinaire est assuré par trois cliniques conventionnées avec la province pour certains actes en faveur des animaux d'élevage. Elles sont situées à Koohnê (Koné), à Koumac et à La Foa (au bénéfice de Canala et Kaa Wi Paa (Kouaoua)). Il est complété par l'activité du vétérinaire provincial basé à Pwêêdi Wiimîa (Poindimié).

Les dispositifs en faveur des entreprises financés par la province sont également variés. La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) offre un accompagnement multiforme aux futurs entrepreneurs (réunion info création, atelier de l'idée au projet, etc.), aux petites structures de la Côte Est et à la professionnalisation des acteurs touristiques de la Province nord.

La collectivité participe aux coûts de gestion de la **pépinière d'entreprises** « Initiative Nord » de Koohnê (Koné) en partenariat avec la CCI. Sa capacité de dix places a été sous-utilisée durant toute la période 2019-2024. Le taux d'occupation qui n'était que de 60 % en 2019 est tombé à 40 % en 2023, y compris en prenant en compte le GIE Tourisme.

Le soutien financier à la grappe d'entreprises relative à la maintenance industrielle (Association Maintenance Durable) et au pôle innovation de l'ADECAL a été permanent comme celui auprès l'ADIE qui offre une assistance et des conseils aux promoteurs fournis par ses conseillers. Le Cluster maritime de Nouvelle-Calédonie est un nouvel acteur avec lequel la collectivité a signé une convention cadre en 2021 dans l'optique de développer l'économie bleue.

Le GIE Tourisme Province Nord (TPN) est l'opérateur à qui la collectivité confie la promotion de la destination touristique de la Province nord, notamment par le biais d'opérations de communication. Depuis 2019, il s'est implanté physiquement à Koohnê (Koné) et il s'est recentré sur la promotion touristique locale tout en clarifiant son articulation

⁷ Ou assimilé tels le GAPCE et le GIE MERU

avec la structure Nouvelle-Calédonie. Dans le même temps, la province Nord est sortie de sa gouvernance, le conseil d'administration du GIE est désormais uniquement composé de professionnels du secteur. En 2023, le GIE comptait 92 adhérents et il employait quatre personnes.

Les deux structures de **développement local** que sont le Groupement Agricole des Producteurs de la Côte Est (GAPCE sur Pwêdi Wiimîâ/(Poindimié)/ Tuo Cèmuhi (Touho)/ Pwârâiriwâ (Ponérihouen)) et l'association Wake Chaa (Canala) ont été soutenues chaque année. Elles maintiennent ainsi une action économique de proximité par la mise en marché de produits agricoles et l'approvisionnement en petits équipements.

Six manifestations communales différentes ont obtenu une subvention pour leur organisation, dont la foire de Koumac.

Le programme PROTEGE financé par l'Europe a permis de déployer des projets qui ont eu des retombées en Province nord et dans lesquels les services techniques ont été actifs (observatoire des pêches côtières, agroforesterie, diversification aquacole, etc.).

4.4. Le soutien à la production

Le soutien à la production a pour objectifs :

- ✓ De compenser les handicaps géographiques liés à l'éloignement des centres d'approvisionnement ou de commercialisation ;
- ✓ De réduire les charges d'exploitation ;
- ✓ De soutenir spécifiquement certaines filières ;
- ✓ D'intervenir par des secours exceptionnels en cas de crise.

Les **aides à l'achat d'intrants** sont de deux catégories :

- **L'aide aux engrais** permet d'en réduire le coût pour l'acheteur en prenant en charge une partie des frais d'approche depuis l'usine de fabrication. En moyenne, 890 tonnes ont été achetées et bonifiées par an. La chambre d'agriculture est l'opérateur et importateur historique mais la coopérative agricole de Pwëbuu (Pouembout) assure aussi cette fonction depuis 2022. Le taux de subvention a évolué selon les années en fonction de l'inflation des prix des produits et du budget disponible. Les intrants pour l'agriculture biologique et responsable font l'objet d'un taux d'aide bonifié.
- **L'aide au carburant** a été servie à 50 à 60 pêcheurs lagonaires chaque année sur la base de leur déclaration de production de l'année précédente.

Les filières agricoles et aquacoles ont bénéficié de mesures provinciales directement ou par l'intermédiaire de l'Agence Rurale. L'établissement avait repris le financement total de toutes ces aides en 2019 et en 2020. Les mesures actuellement financés par la province sont l'aide à l'approvisionnement en intrants (engrais et aliments pour l'agriculture, l'élevage et la crevetteculture) et l'aide à la commercialisation des fruits et légumes. Ces aides sont dégressives sauf pour les productions en agriculture biologique et responsable. L'aide à l'aviiculture soutient la production de volailles fermières certifiées, réalisée sur la Côte Est.

Durant la crise sanitaire, une **prise en charge des cotisations sociales** des travailleurs indépendants (RUAMM et Contribution Calédonienne de Solidarité) a été mise en place pour un trimestre en 2020 et reconduite en 2021. Un total de 440 patentés en a bénéficié.

L'aide à l'emploi qui avait été suspendue depuis 2017 a été remise en place en 2023 (une seule entreprise a été agréée pour un emploi).

La bonification des intérêts d'emprunt du crédit agricole a été réactivée à compter de 2020.

En 2024, l'arrêt de la production de l'usine du nord a conduit à la mise en place d'aides spécifiques aux entreprises touchées directement ou indirectement, intitulées **Dispositif d'Aides d'Urgence** ou DAU. A la suite de la généralisation de la crise économique à partir du mois de mai, le bénéfice de ces aides a été élargi à tous les secteurs économiques et entreprises du nord. Ce dispositif de soutien exceptionnel se déclinait en aides aux cotisations sociales, au suivi comptable, à la stratégie commerciale et à la création d'emploi. Pour finir, 636 entreprises ont effectué une demande et 543 ont obtenu une subvention. De plus, Nord Avenir a bénéficié d'un soutien spécifique pour palier aux difficultés de ses filiales.

Soutien à la production		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses (millions F.CFP)	Aides aux engrais et amendements	50	30	30	28	40	29
	Aides à la production			27	63	61	61
	<i>Aides Agence Rurale</i>				45	45	46
	<i>Aide directe aviculture</i>			21	16	16	16
	<i>Aide directe café</i>			6	2		
	Aide au carburant (pêcheurs)	7	6	6	6	6	5
	Aides à l'emploi	2					0,5
	Aides aux cotisations sociales (COVID19)		6	11	1		
	Bonification intérêts d'emprunts CAM		13	4		4	4
	Aides crise 2024						336
Volume d'engrais acheté (tonnes)		953	854	985	767	726	1 051
Nombre de pêcheurs aidés pour le carburant		61	64	53	49	51	46

4.5. La recherche et les actions de transfert

Le soutien à la recherche et à l'expérimentation se traduit par la participation de la collectivité à la programmation, au financement et à la gouvernance des différents organismes de Pays.

L'Institut Agronomique Calédonien (IAC) ainsi que la Technopole au sein de l'ADECAL sont les principaux opérateurs soutenus.

La Technopole développe des actions d'expérimentation et de transfert sur les écosystèmes marins et terrestres (en soutien à des filières existantes ou pour le développement de filières d'avenir), et des actions transversales de soutien à l'innovation (accompagnement des entreprises et appui à la définition des stratégies) et aux filières agro-alimentaires.

L'Institut Agronomique Calédonien (IAC) mène des recherches en appui au développement rural du pays, centrées sur des enjeux d'agriculture durable, d'environnement exceptionnel à préserver et de transformations du monde rural. Les recherches menées depuis 2019 étaient inscrites dans la programmation 2017-2022 qui a été prolongée.

Le Centre du Nickel, Recherche, Technologie, Environnement, Compétitivité (ex-CNRT devenu CNRTEC en 2023) a également poursuivi son activité. Une nouvelle convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) a été validée en 2023.

Concernant l'IFREMER, le partenariat s'inscrivait dans l'accord-cadre définissant les activités de l'Institut en Nouvelle-Calédonie pour la période 2017-2022. La période de transition observée en 2023 où aucun financement provincial n'a été mobilisé s'est prolongée en 2024.

Dépenses de soutien aux opérateurs (millions F.CFP)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total	286	237	226	219	212	212
ADECAL - Technopole	182	141	141	138	142	145
IAC	75	71	63	63	63	63
CNRT	12	12	12	12	6	3
IFREMER	10	10	10	6		
Autres actions et opérateurs	7	3	2	1	1	1

Les autres actions prennent en compte un aide annuelle au Consortium pour la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation (CRESICA) ainsi que des études sur la diversification aquacole.

Enfin, des travaux ont été réalisés au Centre Calédonien de Développement et Transfert en Aquaculture Marine (CCDTAM), à hauteur de 38 millions F.CFP en six ans.

4.6. Le placement des demandeurs d'emploi

Le Centre d'Actions Pour l'Emploi (CAP-Emploi) est un établissement public provincial créé en 2002 et il est chargé du placement des demandeurs d'emplois. Une convention formalise la délégation de compétence de la Nouvelle-Calédonie à la province Nord qui perçoit une recette équivalente à la dépense.

CAP-Emploi		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montant (millions F.CFP)	Subvention provinciale	199	199	179	199	199	219
	Recette Nouvelle-Calédonie	199	193	339	199	93	302
Nombre	Demandeurs actifs	5 696	5 610	4 990	5 532	5 999	6 737
	Offres d'emploi déposées	1 216	1 259	1 345	1 570	1 285	889
	Postes proposés	1 718	1 648	2 041	2 407	1 994	1 234

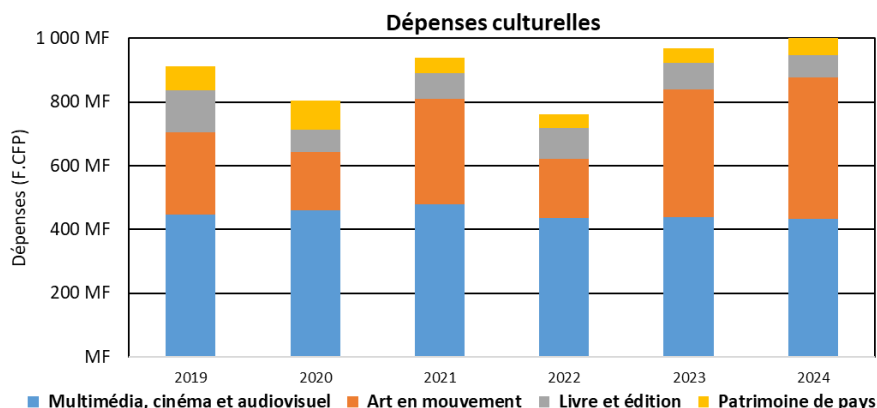
Les demandeurs actifs sont ceux qui ont fait au moins une démarche auprès de CAP Emploi au cours de l'exercice. Jusqu'en 2023, leur nombre a oscillé entre 5 et 6 000 personnes chaque année. Dans le même temps, le nombre d'offres déposées, soit en moyenne environ 1 300 par an, a été relativement stable hormis un sursaut en 2022. Une offre peut contenir plusieurs postes.

Une rupture est observée en 2024 avec une augmentation des demandeurs (+ 12 % sur un an) et la chute des postes offerts (- 38%).

5. La culture

La politique culturelle se décompose en quatre programmes. Le programme « multimédia, cinéma et audiovisuel » et celui « art en mouvement » concentrent les interventions financières avec près de 85 % des dépenses de la période 2019-2024.

Cette politique publique est mise en œuvre par la Direction du Développement de l'Humain et des Identités (DDHI).



5.1. L'art en mouvement

Les centres culturels et les écoles de musique sont les supports privilégiés de ce programme pour la formation, la diffusion, la création, ainsi que la promotion dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et des arts plastiques et visuels.

La répartition des dépenses par catégorie indique la part très importante du soutien aux arts de la scène et à la musique en particulier.

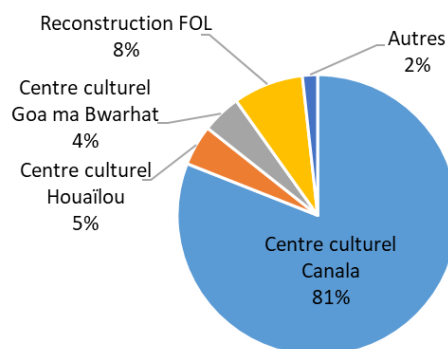
Dépenses du programme (millions F.CFP)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Aide « arts de la scène », dont :	165	127	120	122	121	121
Musique	151	114	105	106	106	104
Autres arts de la scène	13	13	15	15	16	17
Subvention aux centres culturels	26	51	47	45	49	51
Investissement centres culturels	62	4	160		225	232
Aide à projet	4	1	2	3	2	
Autres actions art en mouvement	4		1	17	2	41

5.1.1. Les centres culturels

Les centres culturels provinciaux Goa ma Bwarhat de Hienghène et Pomémie de Koohnê (Koné) sont gérés respectivement par les associations Doo Huny et Poa Boa Vi Thila. Chaque année, ils mettent en place une programmation événementielle composée de spectacles, d'expositions et de résidences. L'activité a été maintenue sur la période bien que les associations aient connu des dynamiques hétérogènes. Le centre culturel Goa ma Bwarhat a fêté ses quarante ans en 2024.

Un investissement de 750 millions F.CFP a été réalisé pour les infrastructures culturelles. Le nouveau centre culturel de Canala en représente la plus grande part. Sa construction s'est achevée en 2024. La rénovation de celui de Hienghène et de son musée s'est terminée en 2019. La réalisation du centre de Waa wi Luu (Houaïlou) a été reportée. Les appels d'offres se sont révélés infructueux et le projet devrait être révisé.

L'étude d'un nouveau mode de gestion des centres culturels visant une mutualisation de certaines fonctions a été conduite et l'orientation vise une Société Publique Locale (SPL). L'articulation avec les associations gestionnaire doit encore être trouvée pour ne pas perdre les avantages de l'ancrage local actuel de ces centres.



Investissements culturels 2019-2024

La province a aussi contribué à la reconstruction du centre de la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) à Nouméa, dans le cadre du contrat de développement inter-collectivités.

5.1.2. Les arts de la scène

Le développement de la pratique musicale s'appuie sur le conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie (CMD-NC) et l'Association de Formation des Musiciens Intervenant (AFMI). Le CMD-NC dispose de trois antennes installées dans les locaux provinciaux de Koohnê (Koné), Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) et Koumac. L'AFMI apporte également un soutien logistique au conservatoire, elle organise et diffuse des événements et elle gère depuis 2020 le centre de pratique musicale (CPM) de Waa wi Luu (Houaïlou).

La grande majorité des élèves des antennes du conservatoire sont des enfants et des jeunes. Les intervenants du CMD-NC et de l'AFMI s'occupent aussi d'élèves non-inscrits à des cours d'instruments dans le cadre des classes à horaires aménagés pour la musique et de projets scolaires. Le projet « orchestre à l'école » a été initié en 2023 dans deux classes (un CE₂ à Koohnê (Koné) et une sixième du collège de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié)) avant un élargissement à d'autres classes en 2024.

Le tableau regroupe les inscriptions dans les écoles ainsi que le public scolaire touché par les interventions.

Fréquentation du conservatoire (Nombre)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Elèves inscrits dans les cours	243	247	222	168	225	258
Bénéficiaires toutes interventions	977	631	572	1 547	975	1 177

Le Chapitô est une structure itinérante de diffusion des arts vivants, de création et de formation, c'est un acteur important pour développer une offre culturelle au plus près de la population. Il a été soutenu chaque année pour son implantation dans les différentes communes de la Province nord.

Enfin des associations, des écoles et des communes ont bénéficié de subventions pour leurs projets dans les domaines de la musique, du théâtre ou de la danse. Le Comité de Fête Topwe Me Ciiwi ainsi que la compagnie de danse Troc en Jambe ont été aidés régulièrement dans ce cadre.

Une délégation d'artistes du Nord et de représentants de la province Nord a participé au festival des arts mélanésiens qui s'est tenu à Port-Vila en juillet 2023. Des résidences de préparation avaient été organisées préalablement en Province nord. Le festival des arts du Pacifique qui s'est tenu à Hawaï en juin 2024 a été préparé de manière similaire. Néanmoins, la participation de la Nouvelle-Calédonie a finalement été annulée.

5.2. Le livre et l'édition

Le déploiement de la lecture publique repose sur l'action de la bibliothèque Bernheim décentralisée en Province nord. Les trois antennes de la bibliothèque Bernheim sont les médiathèques provinciales de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) et de Koohnê (Koné) ainsi que celle communale de Koumac.

Pour en favoriser l'appropriation par la population, elles offrent une collection diversifiée, la gratuité de l'inscription et un accès libre.

Les médiathèques mettent aussi en œuvre un programme varié d'animation : contes, projections, conférences, accueil de classes, etc. Les équipes de Bernheim apportent aussi un soutien aux bibliothèques communales, notamment à Pweevo (Pouébo), Vook (Voh) et Canala.

La fréquentation des deux médiathèques provinciales est restée relativement stable comme l'indique le tableau. Elle s'est établie en moyenne à 2 700 personnes inscrites jusqu'en 2023. La médiathèque de Koohnê (Koné) est restée fermée au public sur l'ensemble de l'année 2024.

Livre et édition		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses (millions F.CFP)	Subvention à Bernheim	83	70	73	74	70	70
	Autres actions	2	1			2	
	Aides aux communes	46		9	22	11	
Fréquentation des médiathèques provinciales		2 683	2 877	2 563	2 757	2 846	nd
Nombre d'associations aidées		2	3	0	0	1	0

Les autres actions de promotion du livre et de la lecture ont été très réduites. La plus récente est une aide au Salon International du Livre Océanien de 2023.

Des subventions ont été versées aux communes de Koumac puis de Pum (Poum) pour la construction de leur médiathèque communale.

5.3. Le Multimédia, le cinéma et l'audiovisuel

Le financement de la télévision représente la part dominante de ce programme culturel. Malgré l'entrée des deux autres provinces au capital de la société STR depuis 2018, l'aide de la province Nord reste ultra-majoritaire dans les recettes de l'entreprise. Fin 2023, Caledonia a célébré ses dix ans d'existence. Elle occupe des locaux à Kooehnê (Koné) et à Nouméa et elle dispose de correspondants permanents dans les différentes régions de la Nouvelle-Calédonie.

Les deux radios associatives que sont Djido et RRB ont également bénéficié d'une subvention provinciale, chacune à la même hauteur.

Dépenses du programme (millions F.CFP)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Télévision	403	420	435	400	403	400
Radio	10	8	8	4	12	8
Événementiel	18	16	16	7		
Salle de cinéma	10	10	15	20	20	19
Aide à la production audiovisuelle	5	5	5	5	5	5
Espace public numérique	1	1	1			

Dans le domaine du cinéma, le festival international du cinéma des Peuples Ânûû-rû âboro a pu être organisé à trois reprises jusqu'en 2022, avec l'aide financière de la collectivité.

Le complexe cinématographique Ciné Nyaan à Kooehnê (Koné) a été mis en service fin 2018. Il est exploité par la SARL Ciné VKP grâce à une délégation de service public de la province Nord formalisée pour cinq ans en 2021, à la suite d'un appel à candidature. La collectivité peut couvrir en partie le déficit d'exploitation. Le partenariat avec l'association Cinéma d'ici est d'ailleurs permet l'organisation de séances spécifiques.

En matière d'aide aux projets audiovisuels, la province a abondé annuellement le fonds de soutien calédonien à la production audiovisuelle et cinématographique à hauteur de 4,5 millions F.CFP. Financé par plusieurs institutions et partenaires, ce fonds joue le rôle de guichet unique au bénéfice de la production audiovisuelle.

Un seul espace public numérique a été soutenu de 2019 à 2021, il se situait à Hienghène.

Cinéma et audiovisuel	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Part d'audience (%) de Caledonia	4,8	5,9	6,7	4,9	4,9	5,5
Fréquentation Cinéma Nyaan	16 097	5 487	4 369	8 382	9 378	nd

La part d'audience de la chaîne Caledonia s'établit à 5,5 % en 2024, d'après les enquêtes annuelles de Médiamétrie. En audience cumulée, cela représente environ 23 000 téléspectateurs tous les jours. Elle se redresse par rapport aux deux années antérieures et se rapproche ainsi de son niveau de 2020.

Le Ciné Nyaan a trouvé son public dès 2019. Malheureusement sa fréquentation s'est effondrée durant les « années COVID » et malgré un rebond depuis 2022, il n'a retrouvé qu'environ la moitié du public de la première année d'ouverture. Ce niveau reste insuffisant pour générer un volume de recettes permettant d'équilibrer les charges d'exploitation.

5.4. Le patrimoine de pays

Les trois axes d'actions en faveur du patrimoine sont l'inventaire, la sauvegarde et la valorisation.

La mise en valeur du patrimoine s'articule autour de sites historiques et d'événements. Les associations Sauvegarde du Patrimoine Minier et Historique du Nord Calédonien (SPMHNC), gestionnaire du vieux village de Tiébaghi, et Réhabilitation du Patrimoine de Do Neva (ARP), sont les acteurs principaux. Ces deux structures conduisent des animations sur leurs sites ouverts régulièrement au public. Tiébaghi a marqué les 30 ans de son association en 2023. Patrimoine et Histoire de Voh (PHV) qui gère l'Ecomusée du café a été aussi un acteur majeur jusqu'en 2020.

Le Mois du patrimoine intitulé « Pe Seedan » ou « cheminer ensemble » a été organisé régulièrement (à l'exception de 2021 et de 2024), son lancement est conjoint avec les autres provinces et des actions locales sont mises en place. Les associations ponctuellement aidées sur la période sont Patrimoine Historique de Ouaco et de Kaala-Gomen, Témoignage d'un Passé, Xoobwen Fwada, Agai Fenua-Laga Fenua, celle des Musées et Etablissements Patrimoniaux de Nouvelle-Calédonie, l'Amicale des Combattants et Anciens des Opérations, la Monique, Anarua.

Parmi les autres actions, il faut noter le soutien régulier à l'association Tagadé des conteurs du nord.

L'Institut d'Archéologie de Nouvelle-Calédonie et du Pacifique (IANCP) et l'ADCK-CCT sont les opérateurs soutenus en matière d'inventaire et de sauvegarde du patrimoine matériel et immatériel. L'IANCP intervient en Province nord dans le cadre de sa programmation annuelle tout en conservant la possibilité de répondre à des demandes de prospection préventive liées à des chantiers d'aménagement. Il a notamment participé aux travaux sur la presqu'île de

Cap Bocage à Waa wi Luu (Houaïlou) et sur celle de Bogota à Canala. La grotte d'art rupestre de Cap Bocage a fait l'objet d'études et de travaux spécifiques.

Des prospections archéologiques ont aussi été réalisées dans la haute vallée de Pwëbuu (Pouembout) en lien avec le projet de retenue d'eau.

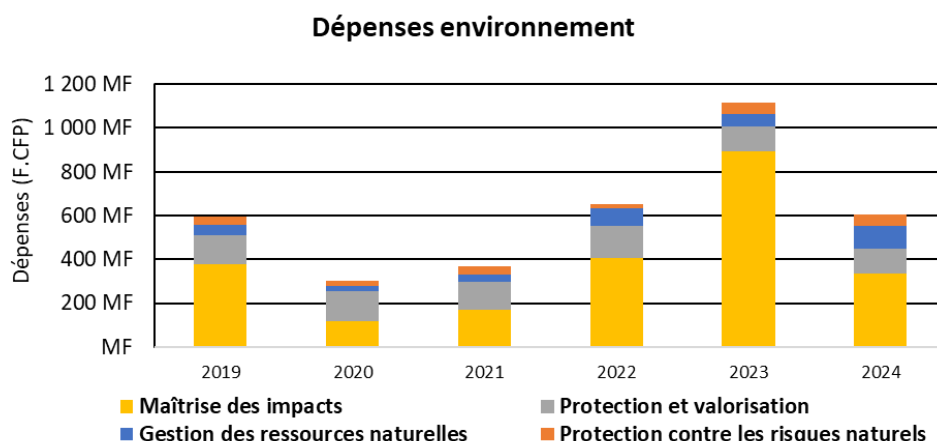
Le financement de l'ADCK-CCT concerne principalement la décentralisation de son pôle oralité.

Patrimoine de pays		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses (millions F.CFP)	Sauvegarde du patrimoine	33	22	29	24	27	34
	<i>IANCP</i>	18	19	18	18	18	25
	<i>ADCK</i>	13	3	3	0	3	
	<i>Autres</i>	2		7	6	5	8
	Restauration du patrimoine		28	3	2		1
	Valorisation du patrimoine	44	40	16	18	21	17
Nombre associations de valorisation aidées		7	6	5	5	7	3

Les travaux de restauration du patrimoine ont consisté en quelques menus travaux d'entretien de bâtiments, hormis le solde du versement de l'aide à la commune de Hienghène pour le mémorial Wan Yaot en 2020.

6. L'environnement

La politique sectorielle environnementale se décompose en quatre programmes. La maîtrise des impacts des activités humaines en est le principal en termes de moyens financiers alloués au cours de la période 2019-2024. Cette politique publique est mise en œuvre principalement par la DDEE, et secondairement par la DAF et la Direction des Affaires Juridiques, Administratives et du Patrimoine (DAJAP).



Le code de l'environnement constitue la référence réglementaire de l'activité des services. Ce cadre juridique évolue chaque année, il est progressivement enrichi de nouvelles rubriques.

6.1. La protection et la valorisation de l'environnement

Les actions de protection sont établies à l'échelle des espaces ou des milieux naturels, elles ciblent aussi les espèces dans certains cas.

Protection et valorisation		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses Millions F.CFP	Total	129	134	120	146	109	97
	Espaces à enjeu	51	44	52	53	47	37
	Soutien ANCB	27	27	27	27	27	30
	Espèces remarquables	26	28	16	14	7	13
	Habitats remarquables	19	29	17	43	24	12
	Espèces envahissantes	5	5	8	9	5	5
Recettes appels à projet		18	14	32	3	33	23
Associations participantes	Nombre total	14	17	17	18	17	12
	Nombre locale	4	8	8	10	8	4

Des recettes spécifiques sont mobilisées au travers d'appels à projet (Best, INTEGRE, fonds vert, etc.).

La participation des populations locales est recherchée pour mettre en œuvre les actions de gestion. Les associations sont très souvent le support de ces projets.

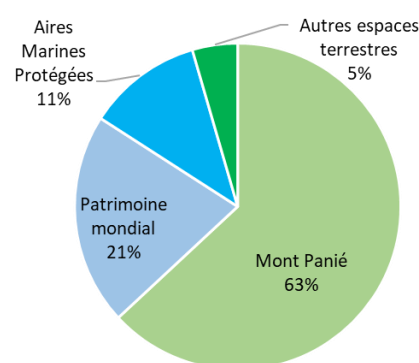
6.1.1. Les espaces à enjeu

Le socle de la stratégie provinciale de protection des espaces naturels repose sur :

- Les aires protégées marines et terrestres qui sont classées conformément au code de l'environnement ;
- Les sites inscrits au patrimoine mondial qui ne disposent pas de statut juridique particulier.

Une stratégie relative aux aires protégées est actuellement en préparation.

Au niveau terrestre, le Mont Panié concentre une large part des interventions financières. Son extension a été adoptée par délibération de l'assemblée en octobre 2022, sur proposition de l'association Dayu Biik. La superficie a été doublée, passant de 5 490 ha à 10 918 ha. Le site est désormais découpé en trois entités de statut différent et l'aire protégée a pris le nom de « Thönyë ». L'activité de Dayu Biik consiste à associer les populations riveraines à la gestion participative du site et à conduire des actions sur le terrain telles que la lutte contre les incendies, la lutte



Dépenses 2019-2024 pour les espaces à enjeu

contre les espèces envahissantes ou encore la sauvegarde d'espèces menacées. Le cadre d'action de l'association est le plan de gestion 2015-2019, toujours d'actualité en 2024.

Concernant l'île de Pam, un diagnostic environnemental et social a été réalisé en 2023. Enfin le site de Piidai (Pindaï) qui est un site remarquable sans statut, fait l'objet d'une restauration de la forêt sèche et d'un entretien de ses pare-feux.

Au niveau marin, les associations actives sont accompagnées techniquement et financièrement dans la mise en œuvre des plans de gestion des zones classées au Patrimoine Mondial (PM) de l'UNESCO ou des aires marines protégées.

Dans la **zone côtière Nord et Est**, l'association Hô-üt à Tuo Cèmuhi (Touho) a été très dynamique et elle a perçu chaque année une aide financière de la province Nord pour conduire ses actions : restauration de la mangrove et de la forêt, collecte de déchets, sensibilisation de la population, etc. Pöpwadene à Pwêedi Wiimîâ (Poindimié) a aussi été aidée régulièrement bien que sa dynamique se soit essoufflée en fin de période. Pour ces deux communes, la deuxième génération de leur plan de gestion est en préparation.

Dans la zone du Grand Lagon Nord, quelques actions se sont aussi poursuivies à Dau Ar (Bélep) avec l'association Pwee Molep.

A Hienghène, le premier plan de gestion de la zone inscrite au patrimoine mondial est en cours élaboration, en concertation avec la population de la commune et l'association Kaa Porau. Les aires protégées actuelles y seront intégrées.

L'état d'avancement de la gestion de ces espaces terrestres et marins est évalué annuellement, le tableau en résume le résultat.

Evaluation du niveau de protection et de gestion en 2024

Milieu	Fort	Modéré	Faible	Très faible
Terrestre	Thönyë			Aoupinié, Piidai (Pindaï), Pam
Marin		Le Jao, Yeega, Dohimen, PM sur Tuo Cèmuhi (Touho) et Pwêedi Wiimîâ (Poindimié)	Kan-Gunu, Nékoro, PM sur Dau Ar (Bélep) Ouégoa, Pum (Poum)	PM sur Hienghène, Pweevo (Pouébo), Etang de Koumac

La réserve naturelle de Thönyë est le site dont la maturité est la plus élevée.

L'évaluation conduite depuis 2018 indique une stabilité de l'avancement de la protection opérationnelle pour la grande majorité des sites. De légers progrès sont observés pour l'île de Pam et l'étang de Koumac tandis qu'un petit recul est noté pour Kan Gunu à Vook (Voh).

6.1.2. Les autres actions de protection

Les actions de protection des habitats restent concentrées sur la forêt sèche dans le cadre du programme inter-collectivités de conservation mis en œuvre par l'Agence Néo-Calédonienne de la Biodiversité (ex Conservatoire d'Espaces Naturels) ou ANCB. Les chantiers prioritaires se poursuivent. A minima, l'action a porté sur l'entretien de base et le suivi des plantations antérieures dans les quatre sites prioritaires de Piidai (Pindaï), Nékoro, Malhec et Tiéa.

Sur la forêt humide, la connaissance a progressé grâce aux travaux confiés à l'IAC. Ils ont abouti à la publication de l'atlas des forêts de la Province nord et se poursuivent avec le projet nommé ADMIRE pour « Analyse des Dynamiques de REforestation et de résilience forestière ».

Le projet pilote « reconquérir la biodiversité par la mise en valeur des terres coutumières » cofinancé par l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) s'est déroulé de 2020 à 2022 sur le territoire des tribus de Pwoi (Poyes), Tiwaé et Vieux-Touho, à Tuo Cèmuhi (Touho). Des plans de gestion simples ont été établis après une large concertation.

La collectivité soutient aussi le travail de deux associations qui s'inscrivent dans la continuité de ces projets de gestion de l'environnement (replantation, chasse, etc.).

La lutte contre les espèces envahissantes s'effectue par le biais de l'ANCB. Le soutien à la Fédération de la Chasse contribue à la régulation des cerfs et des cochons.

Concernant la protection des espèces remarquables, la province Nord a poursuivi son soutien annuel à l'actualisation du statut de conservation des plantes en Nouvelle-Calédonie mise en œuvre par l'association Endémia. Deux projets ont également été conduits : celui relatif à la protection de la Sterne néréis sur les îlots du nord (2018-2020) ainsi que le projet « animation pour une gestion concertée des roussettes en Nouvelle-Calédonie » ou AGESCOR de 2020 à 2022.

Le suivi des tortues marines est réalisé lors de la saison de la ponte. Des dérogations pour la pêche aux tortues sont possibles pour des cérémonies coutumières. En moyenne annuelle, 71 dérogations ont été demandées depuis 2019 pour 138 tortues. 116 animaux par an ont été autorisés à la pêche.

6.2. La maîtrise des impacts

6.2.1. La gestion des déchets

La stratégie de traitement des déchets ménagers est constituée par le schéma provincial de gestion des déchets. Le premier schéma adopté en 2012 a été actualisé en 2020.

Le schéma actuel doit notamment aboutir à :

- Une structuration du territoire avec des équipements aux normes : Installations de Stockage de Déchets (ISD) et déchetteries (ou centres de tri et de transfert),
- La fermeture des dépotoirs encore en activité.

Sa mise en œuvre s'appuie sur un accompagnement technique et financier auprès des communes.

Des actions complètent la mise en place des équipements notamment par le biais d'un appel à projets intitulé « prévention de la production de déchets et économie circulaire ». Elles ont pour objectif la responsabilisation des producteurs à la réduction de leurs déchets et à leur tri. L'ADEME est partenaire de la province Nord dans le cadre d'une convention pluriannuelle et elle cofinance tous ces projets.

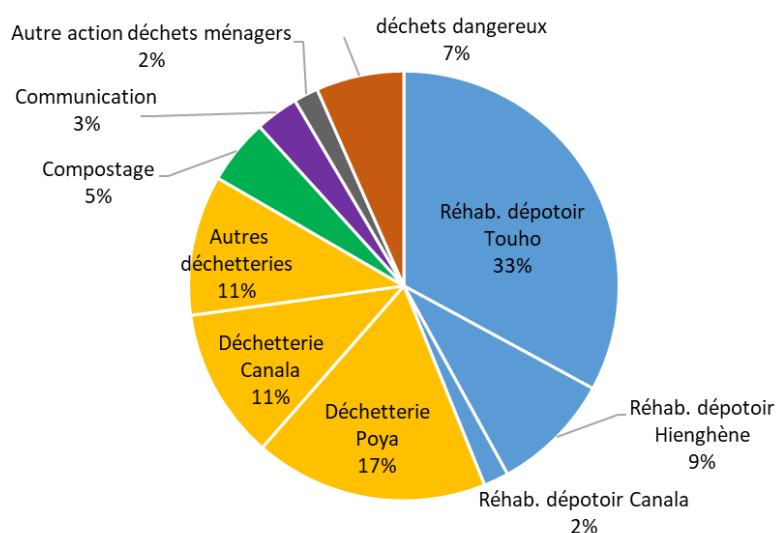
Les dépenses pour le traitement de déchets se sont montées à 1,86 milliard F.CFP depuis 2019.

Traitement des déchets		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses (millions F.CFP)	Total	251	46	42	360	856	309
	Déchets ménagers	228	23	32	349	848	306
	Autres actions	23	22	9	11	8	2

La construction de l'Installation de Stockage de Déchets des Espaces de l'Ouest, sur la plaine des Gaïacs est le plus gros poste (1,245 milliard F.CFP). Sa mise en service a été effectuée en fin d'année 2023.

Les autres dépenses (615 millions F.CFP) sont ventilées dans le graphique. Trois nouveaux dépotoirs ont été réhabilités. Deux déchetteries ont été construites à Canala et à Nèkö (Poya) tandis qu'une est en travaux à Vook (Voh). L'étude de nouvelles déchetteries est en cours pour Kooñê (Koné)-Pwëbuu (Pouembout), Hienghène et Bwapanu (Kaala-Gomen), Kaa Wi Paa (Kouaoua) et Pwäraïriwä (Ponérihoun).

Dépenses 2019-2024 pour les déchets



La réglementation des **filières de gestion des déchets dangereux** avec la responsabilité élargie des producteurs est

en place depuis 2013 pour les huiles usagées, les piles et accumulateurs usagés, les accumulateurs au plomb usagés (batteries), les Véhicules Hors d'Usage (VHU), les pneumatiques. Les commissions d'agrément des plans de gestion (présentés par l'éco-organisme Trecodec) se réunissent annuellement. Cette réglementation est complétée depuis octobre 2021 par les Déchets d'Équipements Électrique et Électronique (D3E).

De plus, quelques opérations ponctuelles ont été accompagnées telles l'évacuation de stocks historiques de VHU, celle de D3E et la collecte de produits phytosanitaires non utilisés.

6.2.2. Les autres actions de maîtrise des impacts

Dans le cadre de la lutte contre les feux, le financement de l'intervention des hélicoptères bombardiers d'eau (HBE) a été reconduit de 2019 à 2021. En 2022, la province n'a pas renouvelé le marché, considérant que cette intervention relevait davantage de la sécurité civile (dont la Nouvelle-Calédonie détient la compétence) que de la protection de l'environnement.

Autres actions (millions F.CFP)		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses	Total	126	73	131	46	37	27
	Lutte contre les incendies / HBE	108	59	71	0	0	0
	Maîtrise de l'énergie	6	3	48	32	20	20
	Mobilisation des acteurs (CIE)	7	7	7	7	6	6
	Autres actions	6	3	5	7	11	2
Remboursement des communes HBE		39	47				3

Les travaux en faveur de la maîtrise de l'énergie se sont accentués depuis 2021 et après le recrutement d'un conseiller en énergie partagé. Les interventions sont d'abord orientées vers la réduction des consommations. En parallèle, dix-neuf sites provinciaux (CMS, subdivisions DAF, internats, etc.) ont été équipés en panneaux photovoltaïques. La puissance totale des installations est de 555 kWc. De plus, l'étude d'un équipement de grande taille au Parkoto est en cours. Enfin, cinq bornes de recharge des véhicules électriques ont été mises en service en 2024.

La sensibilisation de la population dans le domaine de l'environnement est notamment assurée par le Centre d'Initiation à l'Environnement (CIE) dans tous les domaines (les déchets, la découverte des milieux, l'eau, etc.). Les scolaires sont les cibles privilégiées. En moyenne, environ 4 600 personnes ont été touchées chaque année au cours de 230 interventions.

L'information du public, la sensibilisation ainsi que le contrôle de l'application du code de l'environnement constituent les missions de la **brigade des gardes nature**, en plus du suivi des milieux, et aussi celles des autres agents assermentés de la DDEE. En moyenne, 33 procès-verbaux d'infractions au code ont été dressés chaque année. La signature, en 2023, d'une convention sur la politique pénale avec le parquet formalise un réel partenariat avec les services judiciaires pour le traitement des infractions.

Activités (nombre)		2019	2020	2021	2022	2023	2024
CIE en Province nord	Actions	250	270	200	241	257	185
	Participants	5 159	5 686	3 233	4 480	5 093	3 746
PV d'infractions		45	37	31	15	41	27

Les autres actions menées sont en particulier l'animation du plan climat énergie, le suivi des Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE), des études en faveur de l'écomobilité ainsi que la définition de modalités de mise en place de la séquence Eviter-Réduire-Compenser (ou ERC) pour compléter la réglementation.

En matière de traitement des eaux usées, la province a assuré la gestion des lagunes d'épuration de Xapecedeaxate (Païamboué) jusqu'à leur cession au SIVOM VKP en 2021.

6.3. La gestion des ressources naturelles

6.3.1. La ressource en eau

La province Nord disposait d'une délégation de la Nouvelle-Calédonie dont le périmètre s'étendait sur les prélèvements d'eaux superficielles ou souterraines, l'entretien du lit et la protection des berges, leur modification et l'extraction de matériaux. A la suite du bilan de cette délégation réalisé en 2019 et en l'absence de succès dans la recherche d'une révision des modalités de mise en œuvre, la province Nord a demandé son abrogation fin 2020.

Le service aménagement et de gestion de l'eau de la DAF a proposé en 2023 des orientations pour un schéma provincial de gouvernance de l'eau dans le champ des compétences de la collectivité. Quelques études ont aussi été conduites, dont l'élaboration d'un outil SIG de diagnostic des bassins versants.

De plus, les services provinciaux ont apporté une contribution active aux groupes de travail thématiques constitués dans le cadre de la « politique de l'eau partagée » adoptée par le congrès de la Nouvelle-Calédonie en début 2019.

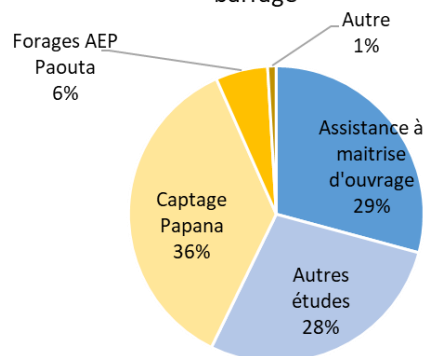
Le barrage à usages multiples de Pwëbuu (Pouembout) est le grand projet structurant en matière de gestion de l'eau. Il vise à sécuriser l'approvisionnement en eau nécessaire au développement de la zone VKP sur le long terme. La phase 2 de l'étude de faisabilité a été rendue en 2020, la phase 3 du programme technique a été achevée en 2022 tandis que la phase 4 est en cours. Le dossier de consultation des entreprises en vue de l'appel à candidature pour le concours est achevé.

Diverses études environnementales ont été réalisées en parallèle : l'expertise du milieu naturel, les impacts socio-économique et environnemental préliminaires. Les études hydrologiques et du transport solide du bassin versant sont en cours. Des travaux annexes nécessaires à l'acceptation du projet ont aussi été effectués (forage AEP à Pwëutë (Paouta) en 2019) ou sont en travaux (captage d'eau de Papana).

Depuis 2019, ce sont 335 millions qui ont été dépensés directement pour ce projet (hors travaux de voirie, réseaux agricoles et achat foncier).

Pour faire face à la diversité des thématiques à traiter et à leur complexité, une gestion de projet innovante est en place afin de recourir aux différentes expertises et compétences réparties au sein de la collectivité. Le suivi est organisé en thèmes et il inclue des organes de gouvernance dédiés. Une planification de l'ensemble du projet et une feuille de route semestrielle complètent les outils.

Dépenses 2019-2024 pour le projet de barrage



Dépenses pour la ressource en eau (millions F.CFP)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Barrage de Pwëbuu (Pouembout) (y-c travaux annexes)	47	19	33	73	56	107
Autres ressources en eau	2	2	4	6	0	

6.3.2. La gestion des ressources vivantes

L'usage des ressources maritimes est soumis à la réglementation de la pêche. En moyenne, 340 autorisations ont été délivrées annuellement. L'application de la réglementation fait l'objet d'un effort continu de sensibilisation auprès des pêcheurs professionnels et des plaisanciers. La fédération des pêcheurs professionnels du nord (FPPN) en est un relais essentiel. L'agenda des marées de la province Nord, guide d'information pour la pêche professionnelle et de plaisance, est édité chaque année.

Des autorisations spéciales sont délivrées pour certains animaux tels les trocas, les holothuries et les crabes.

L'inscription de deux espèces d'holothuries à l'annexe II de la CITES (« tété noir » et « tété blanc ») en 2022 a imposé un travail de suivi de l'export et de répartition des quotas de pêche. Pour cela, un comité technique holothurie a été créé à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, il est animé depuis 2023 par la Chambre d'agriculture et de la pêche avec le soutien financier et technique de la province Nord.

La gestion de la chasse passe notamment par le soutien à la fédération de la faune et de la chasse de Nouvelle-Calédonie. En moyenne, 5 900 permis de chasse ont été délivrés annuellement par les services provinciaux.

Nombre d'autorisations délivrées	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Autorisations de pêche	335	330	313	318	363	391
Permis de chasse	5 017	6 058	5 869	5 946	6 536	5 916

6.4. La protection contre les risques naturels

Les interventions sur le littoral sont de deux types :

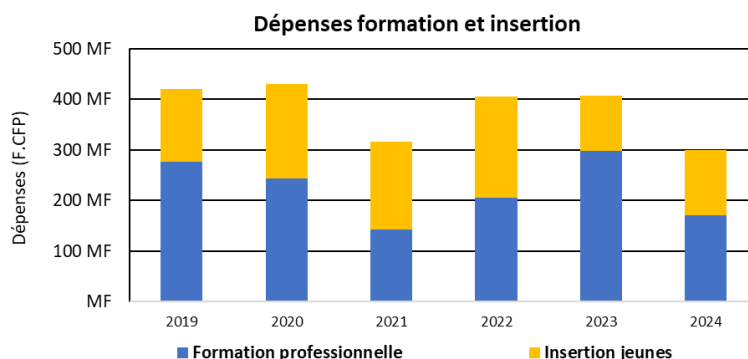
- Des mesures de protection du littoral sont mises en place dans les zones où le recul du trait de côte menace des infrastructures en place. La liste des sites prioritaires identifiés en 2012 reste la référence pour programmer des travaux. La DAF conduit ces travaux dont les principaux ont été réalisés à Tuo Cèmuhi (Touho) et à Bélep.
- Des travaux d'entretien, de nettoyage et de mise en conformité du Domaine Public Maritime (DPM) sont réalisés par la DAJAP.

Dépenses d'aménagement du littoral (millions F.CFP)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Travaux DAF	14	2	18		38	42
Travaux DAJAP	21	21	19	19	14	9

Aucun chantier d'aménagement de cours d'eau n'a été réalisé depuis 2019. C'est la conséquence de l'abrogation de la délégation de compétence expliquée dans le chapitre précédent.

7. La formation et l'insertion

Cette politique sectorielle se décompose en deux volets et elle est mise en œuvre par la Direction de l'Enseignement, de la Formation, de l'Insertion et de la Jeunesse (DEFIJ). La formation professionnelle représente environ 60 % des dépenses de la période et l'insertion 40 %.



7.1. La formation professionnelle

7.1.1. Les dispositifs de formation

La province Nord est susceptible de soutenir des programmes de formations qualifiantes ou diplômantes dans tous les domaines où un besoin est identifié. La mise en œuvre des dispositifs de formation s'effectue selon trois modalités.

- **La commande publique** fait annuellement l'objet d'un appel d'offres sur la base d'un programme prévisionnel.
- **L'aide aux entreprises** s'adresse à tous types d'entreprises. La province participe au financement des coûts pédagogiques en fonction de la taille de l'entreprise, de la nature de la formation et des publics.
- **L'aide individualisée à la formation (AIF)** concerne les personnes sorties depuis plus d'un an du système scolaire et qui souhaitent entreprendre une formation professionnelle qualifiante ou un cycle d'études universitaires, dans les secteurs qualifiés de prioritaires. L'AIF intervient en dernier recours pour les personnes ayant démarché sans succès les autres dispositifs de bourses existants.

Les moyens financiers dédiés à ces dispositifs ont chuté au cours de la période, passant de 149 millions F.CFP dépensés en 2019 à 44 millions en 2023 avant de remonter en 2024 mais sans retrouver le niveau initial. L'offre de formation a été adaptée à cette réduction des moyens.

L'accompagnement comprend le transport des stagiaires entre leur commune de résidence et le lieu de formation, le paiement des cotisations sociales de certains stagiaires ainsi que des actions de positionnement des candidats à la formation, en amont des stages.

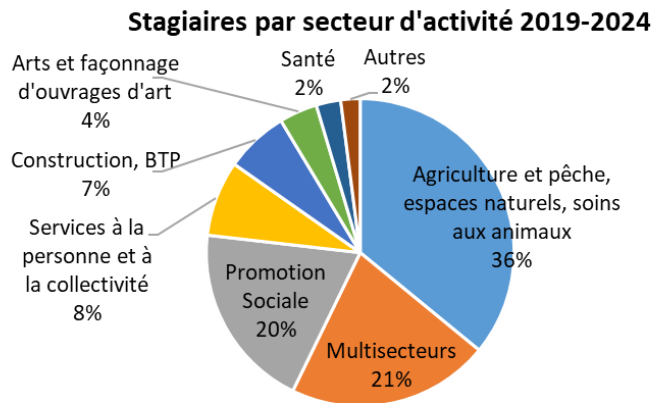
La répartition dépenses par catégorie est précisée dans le tableau.

Dépenses de formation (millions F.CFP)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total	149	128	73	71	44	81
Aides aux entreprises et autres structures	54	38	27	16	4	16
Aides individualisées	40	21	12	8	10	31
Commande publique	56	69	34	47	31	34
Accompagnement de la formation	44	38	22	42	28	39

Au cours des six années, 1 475 stagiaires ont été comptabilisés ainsi que 53 bénéficiaires de l'AIF.

Bénéficiaires de la formation (Nombre)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Stagiaires hors AIF	322	219	150	280	274	214
Nouveaux bénéficiaires AIF	8	4	5	9	12	15

La répartition des stagiaires par secteur d'activité indique la prédominance du secteur rural. La promotion sociale intègre en particulier le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU).



7.1.2. Les structures provinciales de formation

Le centre Anselmo Tiahi de Tuo Cèmuhi (Touho) est l'unique équipement provincial de formation. Il fonctionne comme un « hôtel de formation » en accueillant des stages et en offrant l'ensemble de la logistique nécessaire : salles de formation, hébergement des stagiaires et des formateurs, restauration. Il est géré par 4 agents de la DEFIJ et certaines prestations sont sous-traitées (repas, gardiennage, entretien). Son taux d'occupation moyen a été de 24 % sur la période 2019-2024.

Centre de formation de Tuo Cèmuhi (Touho)		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montant (millions F.CFP)	Dépenses de fonctionnement	50	47	29	46	38	40
	Recettes des prestations	8	2	3	2	3	2
	Travaux et équipements	34	31	7	38	74	10
Fréquentation	Nombre de stagiaires accueillis	455	520	366	857	639	539
	Nombre de nuitées stagiaires	4 848	2 960	1 705	3 380	2 619	2 592
	Taux d'occupation	34,0%	23,9%	13,2%	26,2%	21,9%	22,1%
Centre formation de Koohnê (Koné) (M F.CFP)				11	9	114	

Des travaux de rénovation du centre de Tuo Cèmuhi (Touho) ont été conduits pour un montant d'investissement de 193 millions F.CFP. Ils ont porté sur la réhabilitation des bungalows et de la salle de documentation, l'aménagement des parkings et la construction d'un plateau sportif.

La construction d'un nouveau centre à Koohnê (Koné) a débuté en 2024. Les 135 millions F.CFP d'investissement consacrés comprennent notamment une avance versée en 2023 à l'opérateur chargé de sa réalisation.

7.2. L'insertion des jeunes

Les dispositifs d'insertion des jeunes sont multiformes. L'opérateur historique qu'était la Mission Local d'Insertion des Jeunes (MIJ) a cessé son activité en 2022 après que la province a eu décidé d'internaliser ses missions au sein de la DEFIJ.

En 2023, la collectivité a adopté par délibération sa stratégie en matière **d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement socioprofessionnel des jeunes** de la Province nord. Les points d'information jeunesse constituent le premier niveau avant une possible prise en charge par un conseiller en insertion. **Les Points Information Jeunesse** (PIJ) sont des lieux où la population trouve des informations dans de multiples domaines tels que la formation, les loisirs, les démarches administratives, etc. Pour cela, ils disposent d'une documentation alimentée par le Centre de Ressources Information Jeunesse (CRIJ) provincial et le Centre Information Jeunesse de la Nouvelle-Calédonie (CIJNC). L'accompagnement provincial porte sur leur fonctionnement, leur équipement et l'aide à l'emploi. Il consiste aussi à coordonner le réseau et à entretenir sa dynamique par des visites régulières et par l'organisation de regroupements. Le nombre de PIJ en service a été variable au cours de la période. Neuf PIJ étaient opérationnels en fin d'année 2024. Celui de VKP est porté directement par la province Nord. En moyenne, les PIJ ont enregistré 5 400 passages par an. Le nouveau bureau d'information des jeunes de Koohnê (Koné) a été installé dans l'ancien centre médico-social à la fin de l'année 2024. Il a représenté un investissement de 97 millions F.CFP.

Les conseillers en insertion socio-professionnelle (CISP) de la DEFIJ prennent le relais auprès des personnes en difficulté d'intégration sociale. Cet accompagnement des jeunes commence par un diagnostic individuel. Avec quatre

conseillers effectivement en poste à la fin de l'année 2024, l'organisation territoriale par ETH doit encore être complétée.

Le service civique universel (SCU) a été déployé chaque année pour offrir une première expérience professionnelle à des jeunes. Les écoles primaires et les internats ont été les principaux lieux d'accueil. La province a été agréée en 2023 en qualité d'opérateur. Elle assure désormais directement la gestion administrative du dispositif, cela favorise aussi un meilleur accompagnement des tuteurs et des jeunes.

Les emplois vacances organisés par CAP-Emploi offrent de leur côté une opportunité de travail à des étudiants et des lycéens, pour quelques semaines durant les vacances scolaires.

Des stages de remise à niveau, de préparation à l'entrée en formation, des sessions pour le permis de conduire, etc. ainsi que le soutien à des projets collectifs portés par des groupes de jeunes ont également été régulièrement mis en place.

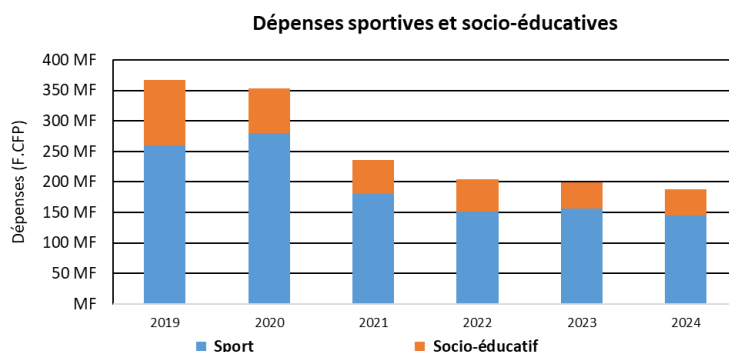
Enfin, la province Nord est habilitée à accueillir des personnes condamnées à exécuter une mesure de Travail d'Intérêt Général ou (TIG), en lien avec le Service Pénitentiaire d'insertion et de Probation (SPIP).

Le tableau indique la répartition des moyens mis en œuvre par catégorie.

Insertion des jeunes		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses (millions F.CFP)	Total	143	188	174	200	108	129
	MIJ Nord	69	130	130	119		
	Information jeunesse	26	18	11	21	20	21
	Emplois vacances CAPE	15	14	15	17	15	19
	Autres : SCU, remise à niveau, etc.	33	25	17	34	44	34
	Invest. bureau des jeunes de Koné		1	1	10	29	56
Nombre jeunes accueillis par la MIJ ou la DEFIJ		3 391	3 961	3 224	2 132	136	706
PIJ	Nombre PIJ aidés (y-compris VKP)	8	5	3	6	7	9
	Nombre d'accueils réalisés	6 587	4 831	3 792	4 650	6 919	5 652

8. Le sport et les activités socio-éducatives

La politique sectorielle sportive et socio-éducative se décompose en deux programmes. Le sport représente les trois-quarts des dépenses de la période 2019-2024. Cette politique publique est mise en œuvre par la DDHI.



8.1. Le sport

Dans le domaine du sport, les deux principaux leviers d'action de la province sont le soutien au mouvement sportif et la construction d'infrastructures.

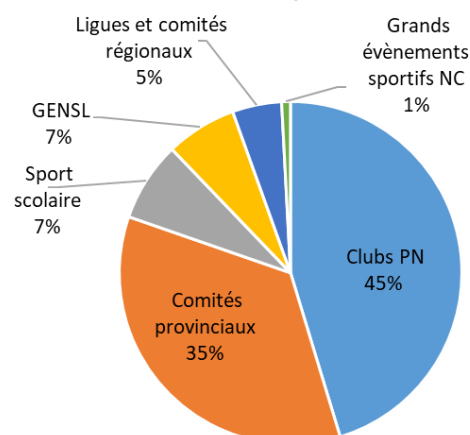
8.1.1. L'aide au mouvement sportif

La structuration et le développement du sport reposent d'une manière générale sur la dynamique associative constituée par les clubs et les comités.

Ces structures peuvent bénéficier de subventions de fonctionnement pour leur activité et leur projet : participation aux compétitions, action promotionnelle, emploi d'éducateur sportif, soutien à la formation, etc.

Une somme de 76 millions y est consacrée en moyenne chaque année. La répartition par catégorie de bénéficiaire est présentée dans le graphique. Plus d'une trentaine de structures a été accompagnée financièrement chaque année.

Aide au mouvement sportif 2019-2024



Les comités provinciaux regroupent les comités liés à chaque discipline, le Comité Provincial Nord des Sports et Loisirs (CPNSL) et le Comité Provincial Olympique et Sportif Nord (CPOSN). Les comités fédéraux s'attachent à l'organisation de compétitions et à d'autres actions promotionnelles. Le CPOSN soutient le mouvement sportif via des aides individualisées (primo licence, aides aux athlètes et aide à la formation technique et vie associative) et fait le lien avec le CTOS, les ligues et comités régionaux en Nouvelle-Calédonie si nécessaire. Le CPNSL a porté à son actif les Jeux Inter Communaux (JIC) jusqu'en 2022 et la promotion du sport-loisir. Le CPOSN et le CPNSL ont cessé leur activité en fin d'année 2023.

Le Groupement des Employeurs Nord Sport et Loisirs ou GENSL complète le dispositif depuis mi-2019. Le GENSL s'est inscrit à l'origine dans le volet sportif du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance. La collectivité participe au co-financement des éducateurs sportifs mis à la disposition des communes volontaires. Dix communes de la Province nord en ont bénéficié sur la période. Environ 29 000 jeunes ont participé annuellement à leurs animations en 2022 et 2023.

Aide au mouvement sportif		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses (Millions F.CFP)	Comité provincial	47	33	34	21	21	2
	Club	31	24	39	32	43	35
	Sport scolaire	7	5	5	8	7	2
	Ligue et comité régional	6	4	5	4	3	
	Groupement d'employeurs	5	5	6	6	3	6
	Grand évènement sportif NC	3		1			0,4
Nombre de structures aidées	Comité provincial	7	3	4	7	8	4
	Club	28	15	25	16	27	27
	Structure scolaire	6	3	2	7	6	2
	Ligue et comité régional	1	1	1	2	2	
Emploi d'encadrant sportif (hors GENSL)		13	11	11	13	14	10

En moyenne, 8 200 licences ont été enregistrées chaque année dont 4 800 dans un club fédéral. Ce sont 105 clubs qui ont licencié des personnes chaque année en Province nord.

Pratique sportive		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de licences	Total	9 813	7 937	8 506	7 868	8 669	5 770
	Fédéral et loisir	5 176	4 342	4 502	4 791	5 323	3 831
	Scolaire (USEP & UNSS)	4 016	3 242	4 004	3 077	3 346	1 939
	Jeux intercommunaux (JIC)	621	353	0	0	0	
Clubs avec licenciés (hors scolaire et JIC)		111	104	111	112	103	89

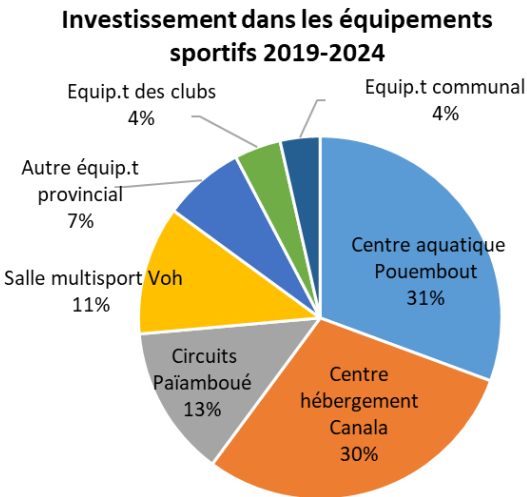
L'évolution du nombre de licenciés par discipline peut évoluer notablement d'une année sur l'autre. La moyenne sur les six années permet néanmoins de les classer selon leur importance, c'est l'objet du tableau suivant.

Popularité	Nombre de licenciés	Discipline
++ ↓ --	Plus de 200	Football, Natation, Basket-ball, Tennis, Volley-ball, Équitation
	De 101 à 200	Pétanque, Rugby, Judo, Athlétisme
	De 51 à 100	Sports Sous-Marins, Badminton, Motocyclisme, Cricket, Tir, Escalade, Karaté, Voile
	De 26 à 50	Ball Trap, Handisport, Handball, Sport Pour Tous, Tir à l'arc, Triathlon, Tennis de table, Va'a
	25 et moins	Golf, Cyclisme, Boxe, Surf

Parmi les sports les plus pratiqués, le football est ultra dominant avec 1 800 licenciés chaque année en moyenne.

8.1.2. Les infrastructures sportives

Une somme de 332 millions F.CFP a été investie pour les équipements sportifs durant six ans. Le graphique et le tableau présentent leur répartition. Les travaux du centre d'hébergement de Canala ont été réceptionnés en 2022. Sa gestion est assurée par la DDHI. Au centre aquatique de Pwëbuu (Pouembout), il s'agit de travaux réguliers d'amélioration ou de rénovation. Les premiers aménagements du circuit pédestre et de vélo de Païamboué ont aussi été effectués.



Coût des équipements sportifs		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses (millions F.CFP)	Investissement total	73	138	36	21	22	42
	Centre hébergement Canala		94			4	14
	Centre aquatique Pwëbuu (Pouembout)	24	18	20	14	14	
	Autre équipement sportif provincial	16	9	14	3	1	19
	Salle multisport Vook (Voh)	30	5		1	1	1
	Équipement sportif communal	1	11				5
	Équipement des clubs	2	2	2	2	2	3
	Fonctionnement total	88	70	56	59	59	57
	Centre aquatique Pwëbuu (Pouembout)	48	41	33	36	36	39
	Stade Yoshida	24	12	7	5	5	5
	Salle multisport Vook (Voh)	4	5	6	7	8	7
	Base nautique Foué	4	2	2	2	2	2
	Autres équipements confiés en gestion	8	9	7	7	7	1
	Autres équipements en gestion PN				2	2	4

Recettes (millions F.CFP)	Total	12	9	3	4	2	5
	Stade Yoshida	9	4				
	Centre aquatique Pwëbuu (Pouembout)	3	5	3	4	2	5

La gestion d'équipements sportifs de « dimension provinciale » est réalisée de deux manières.

- Des associations sont conventionnées pour le centre tennistique provincial de Koohnê (Koné) (avec le comité provincial nord de tennis) ainsi que pour la base nautique de Pandop à Koumac (avec l'association Les toiles du lagon). La gestion du stade Yoshida est assurée par la Mairie de Koohnê (Koné) qui en est propriétaire, avec le soutien financier de la province Nord. La recette pour le stade Yoshida est un financement de la Nouvelle-Calédonie (jusqu'en 2020). Pour ces trois infrastructures, la collectivité verse des subventions de fonctionnement qui sont passées de 32 millions F.CFP en 2019 à 12 millions F.CFP en 2023 puis à 6 millions F.CFP en 2024.
- La collectivité exploite directement la base nautique de Foué à Koohnê (Koné), le centre aquatique de Pwëbuu (Pouembout) ou CAP et la salle multisports de Vook (Voh). Des agents provinciaux y sont affectés et la collectivité prend en charge tous les coûts. Ces dépenses hors personnel ont été comprises dans une fourchette de 42 millions F.CFP (en 2021) à 56 millions F.CFP (en 2019). Des économies significatives ont pu être faites sur les frais de maintenance et d'électricité du CAP. Les recettes de ces structures sont le produit de leurs activités payantes, elles ne sont significatives que pour le centre aquatique.

Le CAP a une fréquentation très régulière de particuliers et c'est le support de l'activité d'une association de natation. Le public de la base nautique est prioritairement composé de scolaires accueillis en stage mais elle est parfois utilisée pour l'accueil d'événements collectifs. La fréquentation de la salle de Vook (Voh) comptabilise toutes les entrées (joueurs et visiteurs) des établissements scolaires et des clubs qui se partagent son usage pour les entraînements et les compétitions.

Fréquentation (nombre entrées)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Centre aquatique Pwëbuu (Pouembout)	23 571	34 300	21 800	32 000	34 026	33 300
Salle multisport Vook (Voh)	1 030	1 572	2 398	5 996	7 887	3 730
Base nautique Foué	2 210	1 196	886	996	1 294	1 500

8.2. Les activités socio-éducatives

Au même titre que les actions sportives ou culturelles, les activités socio-éducatives (ASE) constituent un moyen d'utiliser le temps libre des enfants et des jeunes en contribuant à leur éducation en complément de celles de la famille et de l'école.

La province soutient les organisateurs de **Centres de Vacances et de Loisirs (CVL) et les Animations de proximité (AP)**. Les CVL et les AP sont intégrés dans le cadre d'un **Projet Educatif Local (PEL)** lorsqu'il en existe un dans la commune, pour la bonne cohérence de l'animation en faveur des jeunes.

La province exerce la délégation de compétence de la Nouvelle-Calédonie, relative à la protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires et des temps de loisirs. A ce titre, la province a perçu annuellement une compensation financière à hauteur de 7 millions F.CFP. Dans ce cadre, les animateurs socio-éducatifs provinciaux sont chargés du contrôle du respect de la réglementation ainsi que de l'accompagnement technique et pédagogique des centres. En revanche, les animations socio-éducatives de proximité ne sont pas soumises à la réglementation des CVL. Il s'agit d'animations périscolaires dans les établissements scolaires ou d'autres initiatives locales.

Le Projet Educatif Local est un dispositif qui permet d'apporter une réponse coordonnée et adaptée aux besoins d'animation à l'échelle communale en faveur des enfants et des jeunes. La province apporte un soutien technique, financier et elle participe au pilotage du PEL dont la commune est maître d'ouvrage. Treize PEL entraînent dans ce cadre en 2024, ce sont les communes de Nèkö (Poya), Vook (Voh), Canala, Hienghène, Kaa Wi Paa (Kouaoua), Waa wi Luu (Houaïlou), Pweevo (Pouébo), Koohnê (Koné), Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié), Ouégoa, Tuo Cèmuhi (Touho), Koumac et Dau Ar (Bélep).

En moyenne, la province a versé annuellement 30 millions F.CFP pour les PEL et 17 millions F.CFP pour les CVL (hors PEL). La diminution des aides provinciales à compter de 2020 a été compensée par la hausse des participations communales, ce qui a permis de maintenir une certaine stabilité du nombre d'organisations.

Les autres dépenses concernent la formation d'animateurs.

Dispositifs socio-éducatifs		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses (millions F.CFP)	Total	78	41	46	41	43	43
	Projets éducatifs locaux	44	21	25	25	28	37
	Centres de vacances et de loisirs (hors PEL)	32	18	18	14	12	4
	Autres actions socio-éducatives	2	2	2	2	2	1
Nombre aidés	PEL	13	10	11	11	13	13
	Associations organisatrices de CVL	16	14	7	12	13	13
	CVL organisés	56	44	43	56	43	38
	Animations de proximité (AP) organisées	36	7	23	66	31	13
Fréquentation (nbre enfants)	CVL	1 209	1 457	1 598	1 986	1 828	1 609
	Fréquentation AP	2 140	754	1 844	1 179	2 082	1 913
Subvention équipement socio-éducatif communal (M. F.CFP)		29	32	11	12		

Chaque année, 47 CVL et 29 AP ont été organisés en moyenne, et 1 600 enfants ont bénéficié de chacun de ces dispositifs.

Enfin, deux opérations communales ont été soutenues : la maison commune de Ouen Kout à Hienghène et la salle de jeux de Canala.

9. La condition féminine

La politique sectorielle en faveur de la condition féminine se décompose en deux dispositifs principaux : le soutien aux actions associatives et la lutte contre les violences faites aux femmes. Cette politique publique est mise en œuvre par la DDHI.

L'année est rythmée par des événements marquants les journées internationales : la Journée internationale de la femme (JIF) en mars, la Journée pour l'élimination des violences faites aux femmes en novembre, la Journée internationale des femmes rurales en octobre (depuis 2020) et la Journée mondiale de la santé des femmes en mai (depuis 2022).

En termes de communication, six numéros du bulletin Pala Hin Hnémo (parole aux femmes) ont été publiés depuis 2019 et le guide de la femme a été réédité en 2020.

En fin d'année 2019, l'Etat et le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ont organisé des travaux pour prendre le relai du Grenelle national contre les violences faites aux femmes. Ils ont abouti à l'élaboration de la charte d'engagement nommée « Agir ensemble pour lutter contre les violences faites aux femmes et pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes ». Les parties affirment collectivement leur détermination à décliner une politique globale volontariste en ce sens. La province Nord est signataire de la charte.

9.1. La lutte contre les violences et les discriminations

La prise en charge et l'accompagnement des femmes victimes de violences s'appuie sur le Centre d'Accueil des Femmes en Difficulté (CAFED) de Kawewath (Témala). Le CAFED est géré par le service provincial et il s'appuie sur deux assistants sociaux (toutefois un seul poste était pourvu de 2021 à 2023). La capacité d'hébergement est de deux places pour de l'urgence et du court séjour.

Une première tranche de travaux de réhabilitation et d'extension du CAFED a démarré en fin d'année 2023. Durant les travaux, les missions du CAFED ont été transférées dans un autre local situé à Koohnê (Koné).

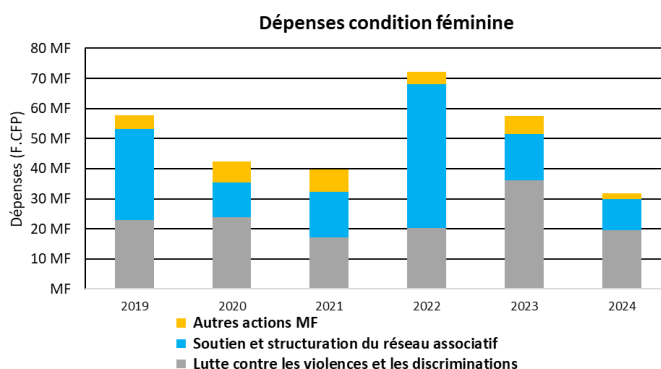
Dispositif de prise en charge		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses (millions F.CFP)	Total	23	24	17	20	36	19
	Fonctionnement CAFED	9	19	10	15	17	16
	Investissement CAFED	3	2	2		10	2
	Hors CAFED	11	3	6	5	9	1
Nombre de femmes accueillies au CAFED		27	21	20	20	6	9
Nombre associations soutenues (hors CAFED)		9	3	3	2	4	1

Le CAFED travaille en réseau avec différents partenaires pour la prise en charge des victimes depuis leur domicile et jusqu'à la préparation de leur sortie : transporteurs, professionnels médicaux, conseils juridiques, assistantes sociales et associations. Il effectue aussi un accompagnement social à domicile dans certains cas.

Le dispositif des points d'accès au droit offre un service gratuit de conseils juridiques grâce à l'organisation de permanences d'un juriste dans différentes communes. Le dispositif a été opérationnel de manière discontinu sur la période.

La province a également soutenu l'activité de l'association SOS violences de 2019 à 2022 puis la plateforme SOS écoute portée par l'association de Coopération Sociale et Médico-Sociale du CHS (ACSMS).

Une convention sur trois ans (2021-2023) a été formalisée entre la Gendarmerie et la province Nord pour installer un intervenant social provincial au sein même des locaux de l'unité de gendarmerie de Koohnê (Koné). L'intervenant social a assuré l'accueil des personnes en détresse sociale, l'analyse de leur situation ainsi que l'orientation vers les services dédiés et le relais vers les partenaires.



9.2. Le soutien au mouvement associatif

L'accompagnement du réseau associatif est un axe clé de l'intervention provinciale car c'est un lieu d'expression et de prise de responsabilité pour les femmes. Les formes en sont multiples.

Soutien au réseau associatif		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses (millions F.CFP)	Total subventions	22	8	10	9	11	9
	Conseil des femmes de la PN	12	3	3	5	5	4
	Fédérations communales	5	2	5	2	5	3
	Autres interventions	5	3	2	2	1	1
	Invest. Maison de la femme de Koohnê (Koné)	8	2	3	2		1
	Invest. Maison de la femme de Pum (Poum)				34	1	
	Fonct. des deux Maisons de la femme		2	2	3	3	1
Nombre associations aidées	Fédérations communales	7	4	9	4	8	4
	Autres associations	12	7	7	3	4	2

Deux maisons de la femme sont désormais opérationnelles. Après celle de Koohnê (Koné) mise en service en 2018, la maison de la femme de Pum (Poum) a été inaugurée fin 2022. Celle-ci est gérée et animée par la fédération des femmes de la commune, Yageli Malep.

La gestion de la maison de la femme de Koohnê (Koné) est assurée par le service provincial depuis 2020 après une période conventionnée avec le Conseil des femmes de la Province nord (CFPN). Cette structure accueille notamment une boutique, des ateliers techniques ainsi que des formations.

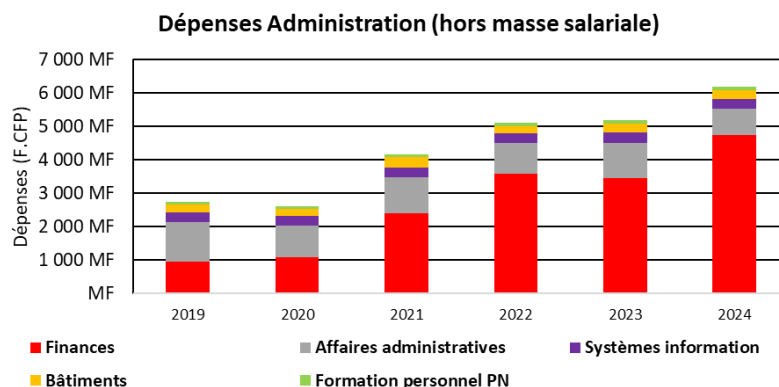
Le soutien financier au CFPN été permanent bien qu'il se soit réduit depuis 2020. Cette aide lui permet de réaliser ses missions de représentation, de coordination du réseau et d'organisation d'événements, en particulier la fête de la robe mission. L'aide aux autres associations est apportée en fonction des demandes et des projets. De 2019 à 2024, 13 fédérations différentes et 21 associations ont bénéficié de subventions. Un dispositif d'appel à projet dénommé « Nû » a été adopté en 2022. Les appels à projets lancés en 2022 et 2023 ont abouti au soutien de deux projets, l'un à Vook (Voh), l'autre à Dau Ar (Bélep).

Les autres dépenses concernent essentiellement des formations (couture et teinture de tissus), organisées jusqu'en 2021.

10. L'administration

La politique administration est composée de cinq programmes principaux selon la répartition indiquée dans le graphique. Les ressources humaines et les finances sont les plus importants en termes de moyens dédiés.

Cette politique publique est mise en œuvre par les directions supports que sont la Direction des Affaires Juridiques, Administratives et du Patrimoine (DAJAP), la Direction des Ressources Humaines (DRH), la Direction des Finances et du Budget (DFB) et la Direction des Systèmes d'Information (DSI).



10.1. Les ressources humaines

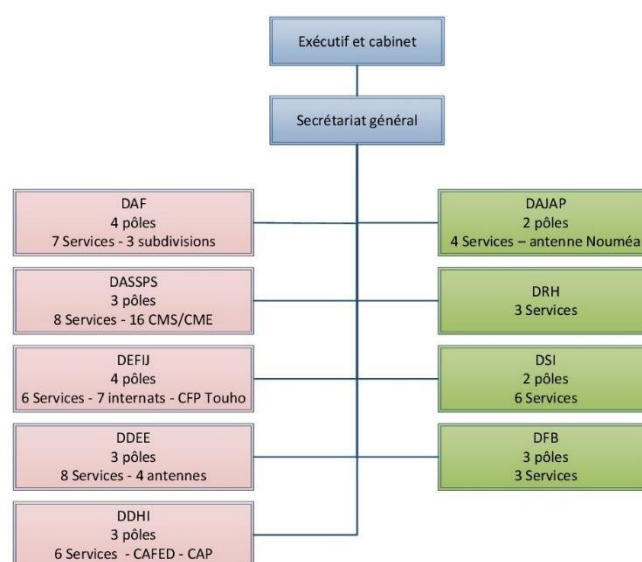
10.1.1. L'organisation provinciale

Fin 2024, les services administratifs étaient organisés en cinq directions opérationnelles et quatre directions fonctionnelles (ou supports), sous la supervision du Secrétariat Général (SG). Le SG coordonne l'ensemble des directions et anime la transversalité.

L'organigramme simplifié est présenté dans la figure.

Depuis 2020, toutes les directions ont fait l'objet d'une réorganisation plus ou moins importante. Celle de plus grande ampleur est la création de la DDHI qui regroupe l'ancienne direction des sports et des activités socio-éducatives, celle de la culture ainsi que le service de la mission de la femme auparavant rattaché au secrétariat général.

Avant leur adoption, chaque réorganisation a fait l'objet de travaux internes à la direction et de discussions avec les organisations syndicales, en amont et lors de leur présentation en Comité Technique Paritaire (CTP).



Référence des nouvelles organisations

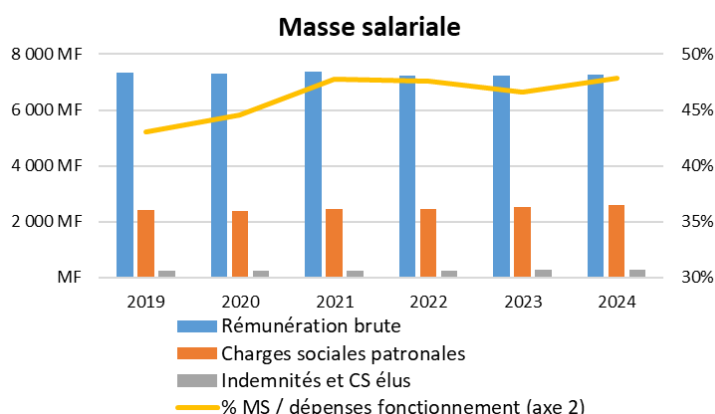
Direction	Délibération	Date assemblée
Ressources Humaines - DRH	2020-299/APN	17/12/2020
Affaires Juridiques, Administratives et Patrimoine - DAJAP	2022-188/APN	30/09/2022
Finances et Budget - DFB	2022-189/APN	30/09/2022
Systèmes d'Information - DSI	2022-190/APN	30/09/2022
Aménagement et Foncier - DAF	2022-191/APN	30/09/2022
Développement Economique et l'Environnement - DDEE	2022-192/APN	30/09/2022
Enseignement, Formation, l'Insertion et Jeunesse - DEFIJ	2022-193/APN	30/09/2022
Secrétariat Général - SG	2023-02/APN	27/01/2023
Affaires Sanitaires Sociales, Prévention et Solidarité - DASSPS	2023-03/APN	27/01/2023
Développement de l'Humain et des Identités - DDHI	2023-54/APN	28/04/2023

10.1.2. La gestion du personnel

Les effectifs totaux de la province Nord comptent 1 299,5 postes depuis 2022. Ce sont 12 postes de moins qu'en 2019, soit une réduction de 0,8%.

Depuis 2019, la masse salariale composée de la rémunération brute, des charges sociales patronales et de l'indemnité des élus, s'est stabilisée autour des 10 milliards F.CFP. La hausse des cotisations sociales patronales (leur part est passée de 24,7 % de la masse salariale à 26,2 % en six ans) a été compensée par la diminution de la rémunération brute.

La part de la masse salariale dans les dépenses de fonctionnement a oscillé entre 43 % et 48 %, selon les années, avec une tendance haussière.



La province a appliqué l'importante évolution statutaire votée par la Nouvelle Calédonie et portant sur l'instauration du statut des agents contractuels de droit public (ACDP). Les agents contractuels en poste à durée indéterminée et les agents de la convention collective des services publics ont été reclassés en qualité d'ACDP au 1^{er} mai 2022. 241 agents provinciaux ont alors signé un acte d'engagement pour formaliser leur nouvelle situation. La reclassification des instituteurs et des infirmiers en catégorie A figure parmi les autres évolutions statutaires notables.

Dans le cadre de la mise en conformité réglementaire, le régime indemnitaire applicable aux agents provinciaux a été passé en revue afin d'en corriger les incohérences et de les mettre en conformité. Ainsi dix régimes sur les vingt et un en place ont été régularisés, à la fin de l'année 2023.

Depuis 2019, l'usage des Entretiens Annuels d'Echange (EAE) a été consolidé grâce à la meilleure prise de conscience de leur importance en qualité d'outil managérial, tant pour les évaluateurs que pour les agents évalués. Leur taux de réalisation a progressé et toutes ses fonctions sont utilisées (pilotage, formation, carrière, expression des souhaits).

La création du service bien-être au sein de la DRH a permis de mettre en place une cellule d'écoute pour les agents en souffrance et d'initier des diagnostics hygiène et sécurité des lieux et des conditions de travail courant 2022. Ces activités ont néanmoins été stoppées en 2023 par défaut de ressources humaines.

Les deux instances formalisées du dialogue social (délégués du personnel et CTP) se sont réunies régulièrement. Depuis 2023, il existe une structure unique. L'organisation mise en place au sein de l'administration en 2020 a permis une meilleure préparation de ces réunions à l'amont, le suivi des points de l'ordre du jour, ainsi que la production des comptes-rendus de CTP dans de meilleurs délais.

Enfin le répertoire de tous les emplois de la collectivité a été créé puis publié en interne depuis 2022.

10.1.3. La formation du personnel

Le développement des compétences fait appel à la formation professionnelle dont la mise en œuvre s'appuie sur le plan annuel de formation.

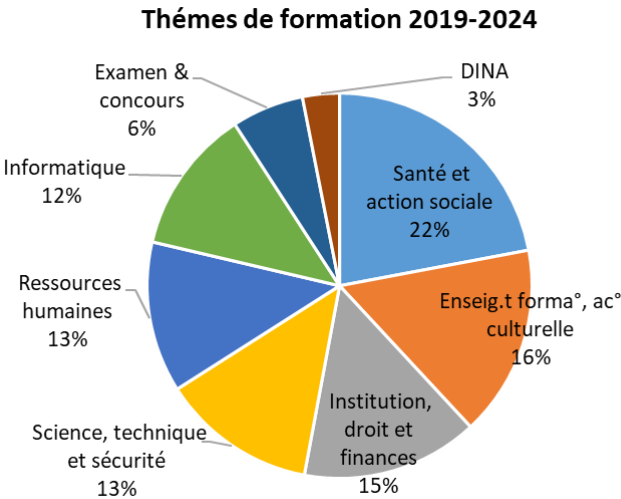
Les dépenses pour la formation du personnel se sont élevées en moyenne à 90 millions F.CFP par an. Elles ont représenté 0,90 % de la masse salariale. La cotisation à l'Institut de Formation de l'Administration Publique (IFAP) en constitue la part prépondérante (75 %). L'autre part se répartit entre les frais d'environnement, les prestations pédagogiques payées à d'autres organismes et les salaires des agents en formation de longue durée.

Formation		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses (millions F.CFP)	Cotisation IFAP	70	67	57	70	71	69
	Autres dépenses	23	15	23	25	30	21
Part de la masse salariale consacrée à la formation		0,93%	0,83%	0,79%	0,97%	1,00%	0,89%
Formation réalisée	Durée (heure-stagiaire)	23 206	16 940	14 869	27 972	22 555	10 077
	Nombre d'agents formés	600	507	471	796	692	424
	Part des effectifs	46%	39%	36%	61%	53%	33%

En termes de réalisation de stages, les années 2019 à 2021 sont incomplètes puisque les instituteurs ne sont pas comptabilisés. En revanche, 2022 et 2023 sont complètes et donc plus représentatives. Au cours de ces deux ans, environ 750 agents ont bénéficié annuellement d'au moins une formation, soit 57 % des effectifs.

Globalement, 1 467 agents différents ont eu au moins une journée de formation au cours de la période 2019-2024.

La répartition des durées de formation par thème illustre la première place occupée par la santé et le social. Les cinq thèmes suivants ont des poids relativement proches (de 12 à 16 %).



10.2. Les finances

10.2.1. Les recettes

Les recettes titrées, en mouvements réels, se sont élevées en moyenne à 29,7 milliards F.CFP par an, toutes sections confondues. Le graphique en indique la répartition de ces recettes par origine. Le tableau suivant précise les évolutions annuelles.

Les dotations de la Nouvelle-Calédonie prévues par la loi organique (dotation globale de fonctionnement ou DGF et dotation d'équipement) sont de loin les plus importantes. Elles sont à l'origine des deux-tiers des recettes. Après cinq années de relative stabilité, un effondrement de ces dotations est constaté en 2024 avec une réduction de 27 % sur un an.

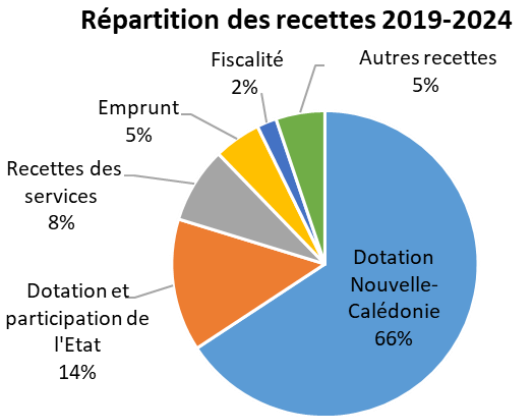
La seconde ressource a pour **origine l'État**. Elle est composée des dotations légales, de la dotation pour les collèges et des participations au titre du contrat de développement (CD).

Les recettes des services constituent la troisième ressource. Elles sont multiples et elles regroupent deux catégories : celles liées à la mise en œuvre de compétences de la Nouvelle-Calédonie (allocations aux personnes âgées, enfance en danger, placement des demandeurs d'emplois, route territoriale, etc.) et les produits de l'activité (pension et demi-pension des internats, actes de soins en CMS, location, etc.).

L'emprunt a été mobilisé pour le financement de l'investissement. Son montant a été divisé par quatre entre 2019 et 2024.

Les recettes fiscales s'établissent à hauteur de 2% du total, elles restent modestes avec une valeur moyenne de 620 millions F.CFP par an.

Le poste « autres recettes » comprend en particulier les remboursements. Ils sont à un niveau élevé depuis 2021 du fait du remboursement de la garantie d'emprunt de la SMSP, à la même hauteur que la dépense correspondante.

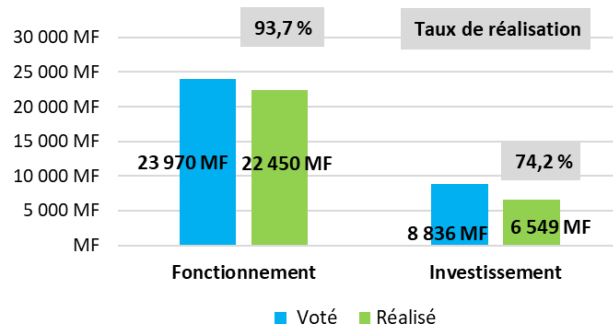


Postes de recettes (millions F.CFP)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montant total voté (hors fonds de roulement)	31 423	31 067	30 385	30 892	33 333	26 711
Montant total réalisé	30 209	29 841	29 988	30 579	31 635	26 098
Taux d'exécution global	96,1%	96,1%	98,7%	99,0%	94,9%	97,7%
Dotation Nouvelle-Calédonie	20 041	19 848	19 642	20 024	21 782	15 926
Dotation et participations de l'Etat	4 067	3 993	3 970	4 256	4 291	4 366
Recettes des services	2 628	2 595	2 412	2 282	2 154	2 251
Emprunt	2 250	2 250	1 610	1 301	1 000	452
Fiscalité	590	530	450	759	726	664
Autres recettes	633	624	1 903	1 956	1 682	2 438

10.2.2. Les dépenses

Le budget réalisé moyen annuel s'établit à 29 milliards F.CFP dont 22,4 milliards F.CFP pour la section de fonctionnement et 6,6 milliards F.CFP en section d'investissement.
Le taux d'exécution global moyen s'élève à 88,6 %.
Le graphique et le tableau détaillent ces taux par section ainsi que leur évolution annuelle.

Budget moyen 2019-2024 (dépenses)



Dépenses		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montant (millions F.CFP)	Total voté (hors réserves)	33 031	32 194	30 863	33 713	34 307	32 969
	Total réalisé	30 632	28 358	27 526	28 452	29 785	29 202
	Fonctionnement voté	24 418	23 793	22 454	23 764	23 789	24 718
	Fonctionnement réalisé	23 438	22 543	21 292	22 050	22 293	23 094
	Investissement voté	8 614	8 401	8 409	9 949	10 518	8 251
	Investissement réalisé	7 193	5 763	6 234	6 402	7 492	6 114
	Montant PPI	4 888	3 579	4 141	4 175	5 106	3 558
Taux d'exécution	Global	92,7%	88,1%	89,2%	84,4%	86,8%	88,6%
	Fonctionnement	96,0%	94,7%	94,8%	92,8%	93,7%	93,4%
	Investissement	83,5%	68,6%	74,1%	64,3%	71,2%	74,1%

Les dépenses au titre du **Plan Pluriannuel d'Investissement ou PPI** correspondent aux dépenses réelles d'investissement corrigées des mouvements financiers. Elles traduisent la capacité provinciale d'investissement par le biais de travaux et d'équipements conduits par la collectivité ou sous la forme de subventions d'investissement versées à des tiers. Ces dépenses du PPI sont en moyenne de 4,2 milliards F.CFP. En 2023, elles avaient retrouvé le niveau de 2019 aux alentours des 5 milliards F.CFP, après 3 années de moindre investissement et avant le recul de 2024. En moyenne le PPI a pesé 65 % de l'investissement réalisé. Les 35 % restant sont principalement constitués du remboursement de la dette en capital, des avances en compte courant versées aux SAEML provinciales et de la garantie d'emprunts de la SMSP.

10.2.3. La situation financière

La province Nord a eu recours à l'emprunt pour financer ses investissements. En conséquence, l'encours de la dette s'est accru de 2,8 milliards F.CFP entre 2019 et 2023. L'encours s'est néanmoins stabilisé depuis 2022 aux alentours de 18 milliards F.CFP.

L'endettement a augmenté depuis 2019 jusqu'à atteindre le taux de 75 % en 2022 avant de revenir à 71 % en 2023 puis de remonter brutalement en 2024. Le seuil d'alerte fixé à 90 % n'a néanmoins pas été atteint.

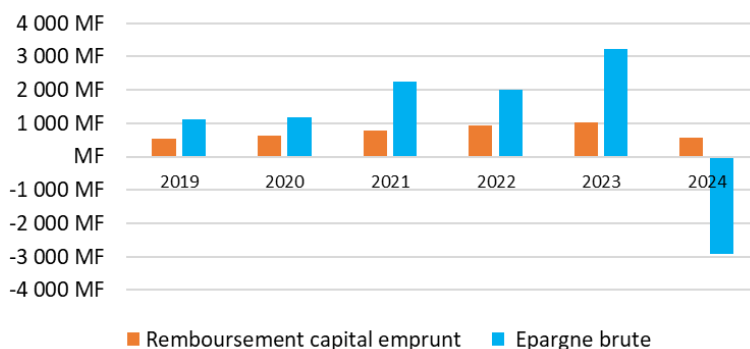
Depuis 2021, les créanciers de la SMSP ont activé la garantie provinciale de ses emprunts, ce qui a alourdi les charges d'investissement de la collectivité de plus d'un milliard F.CFP par an (cette dépense est toutefois comptablement compensée par des titres en recettes).

Endettement		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montant (millions F.CFP)	Capital emprunté restant dû (31/12)	15 290	16 903	17 724	18 102	18 053	17 933
	Remboursement du capital emprunté	527	631	790	922	1 041	572
	Garantie des emprunts SMSP			1 185	1 203	823	1 935
	Autre garantie d'emprunt			50			27
	Intérêts des emprunts PN	205	219	217	211	250	265
	Dotations aux provisions pour risques	229	229	167	1 239	823	1 935
Taux d'endettement		62,3%	71,2%	75,3%	75,3%	70,8%	88,9%

Jusqu'en 2023, l'**épargne brute** (c'est-à-dire les recettes moins les dépenses de fonctionnement) est restée positive et elle a progressé sur la période. Elle a servi prioritairement au remboursement annuel des emprunts (en capital) et elle a toujours été très supérieure au montant du remboursement comme le montre le graphique. Cela indique la bonne santé financière de la collectivité jusqu'en 2024.

L'épargne nette positive a abondé le fonds de roulement. Au 31 décembre 2023, celui-ci s'établissait à 15 milliards F.CFP contre 7,2 milliards F.CFP au 31 décembre 2019.

Couverture du remboursement annuel

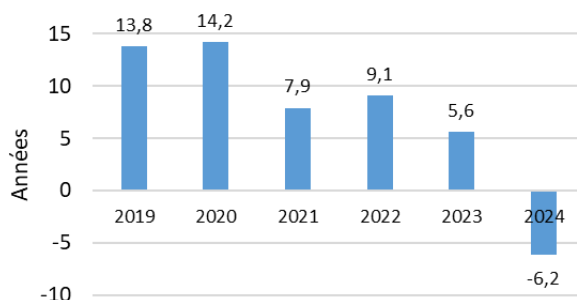


2024 a vu le retournement complet de la situation financière et les efforts des années précédentes ont été réduits à néant. L'épargne brute est devenue négative de près de 3 milliards F.CFP à la fin de l'exercice 2024. Le fonds de roulement a été mobilisé pour équilibrer le budget et rembourser les emprunts. Le fonds de roulement a été ramené à 11,9 milliards F.CFP au 31 décembre 2024.

Le **ratio de solvabilité** s'est amélioré en cours de période 2019 à 2023 malgré l'augmentation de la dette. Le seuil recommandé se situe entre 7 et 10 ans, ce qui a été le cas entre 2021 et 2023 comme l'illustre le graphique.

Le ratio négatif en 2024 n'a pas réellement de sens si ce n'est d'illustrer la dégradation de la santé financière de la province Nord à cause de la chute des recettes issues des dotations de la Nouvelle-Calédonie.

Ratio de solvabilité



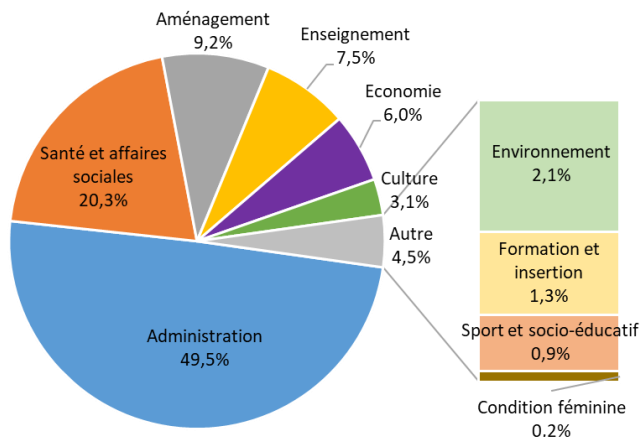
10.2.4. Le financement par politique publique

Les dépenses, toutes sections confondues sont réparties par domaine de politique publique.

Les dépenses de personnel n'ont pas pu être classées par politique publique. Elles sont ainsi regroupées au niveau de l'administration ce qui explique en grande partie l'importance de cette catégorie.

Hormis l'administration, quatre politiques publiques concentrent 43 % des interventions. Ce sont la santé et les affaires sociales, l'aménagement, l'enseignement et l'économie. A l'inverse, les cinq autres n'en regroupent que 8%. Ce sont la culture, l'environnement, la formation et l'insertion, le sport et les activités socio-éducatives ainsi que la condition féminine.

Dépenses par politique publique



10.3. Les affaires administratives

10.3.1. La gestion du patrimoine

La collectivité réalise chaque année des travaux d'entretien et de remise en état de son patrimoine bâti composé de logements et de bâtiments administratifs. Chaque année, ce sont en moyenne 129 millions F.CFP de dépenses d'investissement et 75 millions F.CFP de dépenses de fonctionnement qui y sont consacrés.

L'investissement intègre le rachat du local de Nord Aménagement en 2021 pour 91 millions F.CFP ainsi que divers travaux à l'hôtel de province à Kooehnê (Koné) pour un total de 73 millions F.CFP en six ans.

Postes Montant en millions F.CFP		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses	Total	236	215	309	232	267	262
	Entretien bâtiments administratifs	34	34	38	34	38	43
	Entretien logements	34	33	37	41	43	40
	Travaux bâtiments administratifs	32	39	140	56	60	38
	Travaux logements	88	60	47	53	72	90
	Loyers immobiliers	48	49	49	49	55	52
Recettes	Locations immobilières	83	83	77	84	86	70
	Locations domaine (DPM)	51	15	70	44	81	45

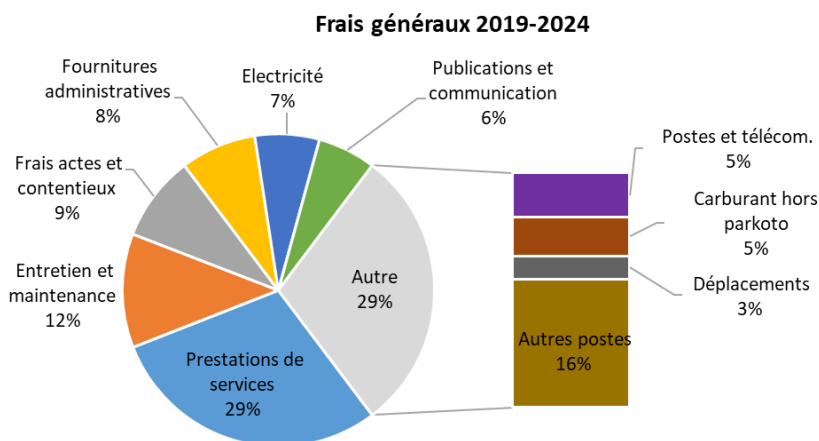
A l'inverse, la province a encaissé en moyenne 80 millions F.CFP de locations immobilières, principalement issus du logement de ses agents et 51 millions F.CFP de location du domaine public maritime majoritairement versés par des entreprises minières et métallurgiques.

10.3.2. Le fonctionnement administratif de la collectivité

Les frais généraux, d'environ 440 millions FCFP par an, regroupent les dépenses courantes de toutes les directions qui ne sont pas affectées à des dispositifs spécifiques (tels que les équipements suivis). Leurs natures très variées sont indiquées dans le graphique.

Les prestations de services sont majoritairement des conventions avec la DIMENC, la DINUM et la SCET.

L'entretien porte principalement sur le nettoyage des locaux non techniques des différentes directions. Le carburant est celui des subdivisions de la DAF. Les « autres postes » intègrent le gardiennage de locaux, leur assurance, le transport de bien, etc.



Le poste « toutes autres dépenses » couvre toutes les dépenses non décrites par ailleurs (les taxes par exemple).

Les subventions se sont fortement réduites depuis l'arrêt de l'aide à la Maison de la Nouvelle-Calédonie en 2022.

L'équipement de l'administration prend notamment en compte l'achat d'engins de chantier pour la DAF et la DDEE ainsi que des équipements de bureau. La dépense foncière porte sur l'acquisition de parcelles pour le projet de barrage de Pwëbuu (Pouembout).

Postes de dépenses (millions F.CFP)		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Fonctionnement	Frais généraux administration	381	534	514	394	404	392
	Toutes autres dépenses adm.	402	78	81	51	68	33
	Assemblée et cabinet	58	48	44	48	50	30
	Subvention (y-c MNC)	58	62	51	8	16	10
Equipement	Administration	131	77	235	88	208	126
	Foncier	0	0	0	178	0	

Le Parkoto est un volet particulier du fonctionnement de l'administration. Il a été créé pour mutualiser au maximum l'usage des véhicules de service. Son périmètre, composé de cinq sites, est resté stable depuis 2019. En 2024, la province possédait 364 véhicules routiers dont 167 gérés en commun. Les autres véhicules restent physiquement rattachés à des sites décentralisés, pour des raisons pratiques, notamment dans les dispensaires.

Les dépenses de fonctionnement moyennes ont été de 90 millions F.CFP par an avec une tendance à l'augmentation depuis 2021. Une somme identique a été investie chaque année pour le renouvellement des véhicules. 166 nouveaux véhicules ont ainsi été acquis dont les deux premiers électriques en 2023.

L'usage du service de réservation est relativement stable (hormis en 2024) et 8 300 réservations sont effectuées par an en moyenne pour 11 000 personnes transportées.

Parkoto		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses (millions F.CFP)	Fonctionnement courant	87	78	77	95	112	93
	Achat véhicules	68	80	66	62	166	108
Nombre	Réservations	9 426	8 527	8 274	8 984	8 586	5 963
	Personnes transportées	12 626	11 139	10 830	12 111	11 561	8 022
	Véhicules acquis	22	23	22	17	48	34

10.3.3. La sécurisation juridique

La **sécurisation juridique** de la collectivité est assurée de la manière suivante :

- Par le contrôle juridique des actes de toutes natures : délibérations, conventions, dossiers de consultation des entreprises, marchés, etc.,
- Par le respect des procédures et de la réglementation, en particulier celles de la commande publique par le biais des appels d'offres,
- Par le conseil auprès des services provinciaux, notamment lors de l'élaboration des réglementations provinciales et des textes,
- Par le traitement des contentieux.

Une évaluation des dispositifs provinciaux au regard de leur conformité avec la réglementation avait été conduite en 2018. En fonction du risque juridique qu'ils comportaient, un plan d'actions a été mis en place au cours des années suivantes. Les modalités de mise en œuvre ont été adaptées pour certains, il s'est agi le plus souvent de lancer des procédures d'appels d'offres pour des prestations qui relevaient jusqu'alors de simples conventions conclues de gré à gré, avec un financement par des subventions (l'habitat social ou l'insertion des jeunes, par exemple). D'autres dispositifs ont été suspendus (tel que la gestion des familles d'accueil des enfants en danger par une association).

10.4. Les systèmes d'information

La population utilisatrice du système d'information est composée de 1 100 personnes qui disposent d'une adresse @province-nord. Le périmètre géographique s'étend sur 122 sites, il comprend tous les sites provinciaux centraux et distants ainsi que les écoles primaires, les collèges et les agences de CAP-Emploi.

Le Schéma Directeur des Systèmes d'Informations (SDSI) 2019-2024 structure l'action et il repose notamment sur un portefeuille de projets. Chaque projet s'inscrit dans l'un des axes stratégiques suivant :

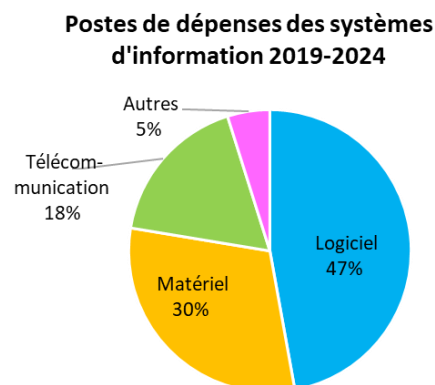
- L'autonomisation pour les projets favorisant la maîtrise par la collectivité de ses systèmes d'informations ;
- L'e-administration pour ceux visant l'informatisation de processus métiers ;
- Prestataire de services lorsque la DSI est dans son rôle d'assistance, d'études et de gestion de projets ;
- La gouvernance des systèmes d'informations.

En termes d'autonomisation, et après le rapatriement en 2018 de l'outil Astre pour les finances, ce sont les applications de gestion des aides sociales qui ont été intégrées dans le système d'information de la province Nord en 2023. Ils étaient logés précédemment au sein des services de la Nouvelle-Calédonie.

L'e-administration se décline en deux volets, l'un pour les administrés, l'autre pour le propre fonctionnement des services provinciaux. L'ouverture à distance de démarches administratives pour la population est devenue une réalité depuis 2019 pour quelques services : les marchés publics, les bourses étudiantes, le dépôt de factures, l'aide médicale pour les prestataires, certaines aides aux entreprises et le guichet de l'habitat. Pour un usage interne, le développement des outils métiers s'est poursuivi. Certains, en nombre croissant, s'appuient notamment sur les technologies d'information géographique (SIG). Désormais, toutes les directions opérationnelles disposent d'application SIG et certaines données sont saisies directement sur le terrain.

Le déploiement des outils précédents a été rendu possible par l'amélioration permanente du socle technologique. Ainsi, le renouvellement des équipements du data center a permis de décupler la puissance disponible. De même, la consolidation de la cybersécurité a été un préalable à la mise en service d'outils extranet. Des évolutions techniques conséquentes ont ainsi été opérées depuis 2019 dont la majorité est invisible pour les utilisateurs, tant pour les infrastructures qu'en termes d'outils. Les périodes de confinement liées au Covid ont demandé la mise en place rapide de nouvelles organisations du travail. Le télétravail à domicile avec l'accès aux outils et aux dossiers habituels s'est mis en place à cette occasion. La télémedecine en est une autre forme depuis 2022.

En moyenne, les systèmes d'information ont représenté une dépense annuelle de 296 millions F.CFP dont 93 millions en investissement. Le poste logiciel, qui comprend le renouvellement des licences, pèse près de la moitié du budget.



Dépenses pour les systèmes d'information (millions F.CFP)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Fonctionnement	191	190	199	202	218	222
Logiciel	105	112	110	114	115	140
Télécommunication	49	49	56	48	60	50
Matériel	35	28	33	20	36	24
Autres dépenses SI	2	1		20	8	8
Investissement	89	100	105	79	113	73
Logiciel	17	12	31	34	33	16
Matériel	64	78	64	37	70	54
Autres dépenses SI	8	11	10	7	9	3

10.5. L'activité institutionnelle

Durant les six années passées, l'Assemblée de la province Nord s'est réunie à 50 reprises en séance publique. Près de 4 000 délibérations ont été adoptées dont plus de 1 600 par l'Assemblée et près de 2 400 par le Bureau.

Nombre		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Séances	Assemblée	10	7	6	10	9	8
	Bureau	8	8	10	8	8	12
Délibérations votées	Assemblée	263	328	287	262	255	222
	Bureau	272	421	431	198	335	720